



Directives provinciales en matière de santé et de sécurité pour les milieux scolaires de la maternelle à la 12^e année



Mise à jour du 30 mars 2021

Table des matières

INTRODUCTION	4
OBJECTIFS.....	4
PRINCIPES DIRECTEURS.....	4
EXAMEN DES PLANS DE SÉCURITÉ LIÉS À LA COVID-19.....	5
L'APPROCHE EN CINQ STADES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	6
MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS	7
MILIEUX SCOLAIRES PRÉVOYANTS.....	8
GROUPES-CLASSES ET DISTANCIATION PHYSIQUE	9
GROUPES-CLASSES.....	9
INTERACTION AVEC LES GROUPES-CLASSES.....	12
PERSONNEL ITINÉRANT ET SPÉCIALISTES.....	13
DISTANCIATION PHYSIQUE.....	14
Espaces réservés au personnel.....	17
SOUTIEN DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET DES ÉLÈVES AYANT DES APTITUDES DIFFÉRENTES.....	17
Attentes à l'égard des conseils scolaires et des écoles.....	17
Directives à l'intention des membres du personnel susceptibles d'avoir des contacts physiques avec des élèves handicapés ou ayant des aptitudes différentes.....	18
RASSEMBLEMENTS ET ÉVÉNEMENTS À L'ÉCOLE.....	19
EFFETS PERSONNELS.....	20
TRANSPORT DES ÉLÈVES EN AUTOBUS	21
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION	22
DÉFINITIONS.....	22
PRODUITS ET PROCÉDURES.....	22
FRÉQUENCE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION.....	23
SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES.....	24
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES FLUIDES CORPORELS.....	24
LESSIVE.....	25

ACCÈS DES VISITEURS ET UTILISATIONS DES LIEUX	25
STADE 2.....	25
STADES 3 et 4	26
PRÉSENCE DES EMPLOYÉS ET DES ÉLÈVES	26
ÉLÈVES, MEMBRES DE LA FAMILLE ET MEMBRES DU PERSONNEL IMMUNODÉPRIMÉS	27
POLITIQUES ET PROTOCOLES RELATIFS À LA MALADIE ET À L'AUTOÉVALUATION	27
VÉRIFICATION QUOTIDIENNE DE L'ÉTAT DE SANTÉ	28
RESTER À LA MAISON, AUTO-ISOLEMENT ET SYMPTÔMES.....	29
Rester à la maison lorsqu'il faut s'isoler	29
Symptômes de maladie et retour à l'école	29
PROTOCOLES DE GESTION DES MALADIES ET CAS CONFIRMÉS À L'ÉCOLE	30
PRATIQUES TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES ET APPRENTISSAGE SOCIOAFFECTIF	30
HYGIÈNE DES MAINS	31
ÉTIQUETTE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE	32
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	32
VENTILATION ET CIRCULATION DE L'AIR	35
EXERCICES D'ÉVACUATION	36
COMMUNICATION, FORMATION ET ORIENTATION.....	36
PROGRAMMES ET ACTIVITÉS.....	37
ÉDUCATION DES ADULTES	38
ÉTUDES ARTISTIQUES.....	38
CRÉDITS DOUBLES.....	39
PROGRAMMES D'ENRICHISSEMENT.....	39
EXCURSIONS SCOLAIRES	39
Stade 2.....	39
Stades 3 et 4.....	40
PROGRAMMES D'ALIMENTATION ET D'ART CULINAIRE.....	40
SERVICES ALIMENTAIRES.....	41
COLLECTES DE FONDS.....	42
PROGRAMMES DE COUTURE.....	42
PROGRAMME DE MATERNELLE ET ACCUEIL À LA MATERNELLE.....	42
PROGRAMMES DE MUSIQUE.....	44
ESPACES DE BUREAU COMMUNS POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF	44
PROGRAMMES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (PEPS) ET PROGRAMMES DE PLEIN AIR.....	45

TERRAINS DE JEUX.....	46
BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES ET ESPACES D'APPRENTISSAGE COMMUNS	47
SPORTS À L'ÉCOLE.....	48
PROGRAMMES DE SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGÉNIERIE ET MATHÉMATIQUES	49
LABORATOIRES DE SCIENCES	50
ÉTUDES TECHNOLOGIQUES (COURS EN ATELIER ET PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE).....	50
PROGRAMMES D'ART DRAMATIQUE, DE CINÉMA ET DE DANSE	51
STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL.....	52
ACTIVITÉS PARASCOLAIRES	53
ANNEXE A : PRIORITÉ À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ – ORGANIGRAMMES	54
CONSIDÉRATIONS POUR LE PERSONNEL (Y COMPRIS LE PERSONNEL ITINÉRANT)	54
MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES	56
ANNEXE B : SYMPTÔMES DE LA COVID-19, TESTS ET RETOUR À L'ÉCOLE.....	58
ANNEXE C : ORIENTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ – LISTE DE VÉRIFICATION	59
CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL ET LES ÉLÈVES	59
CONSIDÉRATIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LE PERSONNEL.....	61
ANNEXE D : BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE	62

Introduction

L'école est un lieu où les enfants développent leurs capacités et acquièrent des connaissances, des compétences et des habiletés qui leur serviront toute leur vie durant. L'instruction en classe est l'occasion pour l'élève d'avoir avec ses pairs des rapports essentiels à son développement affectif et social ainsi qu'à son bien-être. C'est également en classe qu'un grand nombre d'élèves ont accès à des programmes et à des services tout aussi indispensables à leur santé et à leur bien-être.

Compte tenu des directives de la médecin-hygiéniste en chef et de l'expérience acquise jusqu'à maintenant en Colombie-Britannique et dans d'autres territoires concernant le fait que les écoles sont toujours des sites de transmission du virus de la COVID-19 à faible risque, même si certaines collectivités présentent un risque accru, il a été déterminé que les élèves de la maternelle à la 12^e année pouvaient participer à un enseignement en classe à temps plein, dans le respect des directives actuelles en matière de santé publique visant les écoles.

Le ministère de l'Éducation a, jusqu'à maintenant, affecté un budget de 288 millions de dollars en fonds provinciaux et fédéraux à la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité accrues dans les écoles publiques et indépendantes. Les écoles et les conseils scolaires ont utilisé ce financement, de même que des fonds tirés de réserves locales, pour notamment accroître le nombre de postes de nettoyage des mains, acheter des fournitures de nettoyage et de l'équipement de protection individuelles, embaucher du personnel de garde et appuyer l'enseignement à distance.

OBJECTIFS

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Santé, les titulaires de droits autochtones et les partenaires en éducation – y compris les enseignants, les parents et les directions d'école –, a préparé le présent document dans le but d'énoncer les exigences et les principes relatifs à l'établissement de milieux d'apprentissage sains. Les directives détaillées contenues dans le présent document s'appuient sur le document [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School](#), que le Bureau de la médecin-hygiéniste en chef et le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique (BCCDC) ont préparé dans le but de munir les écoles de solides mesures préventives contre la transmission de la COVID-19.

Ces directives s'adressent au personnel des écoles primaires, intermédiaires et secondaires, aux élèves, aux parents, aux gardiens, aux administrateurs et aux membres de la communauté scolaire. Elles ont pour but :

- de les informer des mesures de santé publique en vigueur et du rôle de celles-ci dans l'établissement de milieux scolaires sains;
- de leur expliquer leurs rôles et leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité dans les écoles.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Toutes les écoles doivent respecter les normes, les directives et les protocoles du Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique et de [WorkSafeBC](#).
- Les directives de santé et sécurité énoncées dans le présent document sont un complément aux lignes directrices du Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique et de WorkSafeBC.

- Les conseils scolaires et les autorités scolaires indépendantes (les « autorités scolaires ») sont tenus d’avoir en place des plans de sécurité liés à la COVID-19 qui respectent les directives établies dans le document [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School Settings](#) et tiennent compte des éléments de santé et de sécurité détaillés ci-après :
 - **En cas de différence entre ces deux documents directeurs, les écoles et les conseils scolaires doivent suivre les directives en matière de santé et de sécurité fournies dans le présent document.**
 - Les écoles et les conseils scolaires doivent mettre à jour leurs plans de santé et de sécurité conformément aux nouvelles directives fournies dans le présent document, et afficher leurs nouveaux plans dans le site Web de l’école et du conseil scolaire.
- Parallèlement aux mesures de santé et de sécurité, les écoles mettront en œuvre des mesures de sécurité psychologique et des pratiques tenant compte des traumatismes.
- Une communication efficace et soutenue entre les directions d’école, les partenaires communautaires, les parents, les gardiens, les élèves, les syndicats et les employés sera un ingrédient essentiel à la mise en œuvre des présentes directives.

EXAMEN DES PLANS DE SÉCURITÉ LIÉS À LA COVID-19

Les médecins-hygiénistes des écoles ont indiqué que la plupart des cas d’infection de l’automne 2020 qui ont eu lieu dans les écoles n’étaient pas le résultat d’une transmission au sein de l’école. Toutefois, certains de ces cas ont en fait entraîné des cas supplémentaires, y compris des grappes d’infections et un certain nombre d’éclosions. Bien que chaque cas soit unique, l’une des mesures communes recommandées par les médecins-hygiénistes était d’examiner les plans de sécurité liés à la COVID-19, afin de faire en sorte que les mesures requises étaient en place et qu’elles étaient mises en œuvre de façon uniforme. Dans l’ordonnance sur la sécurité en milieu de travail ([Workplace Safety](#)) du 16 décembre 2020, la médecin-hygiéniste en chef exige l’examen du plan de sécurité lié à la COVID-19, afin que le plan assure une protection adéquate des travailleurs contre la transmission du virus de la COVID-19 au travail.

Les administrateurs des écoles et des conseils scolaires sont tenus de revoir régulièrement leur plan de sécurité lié à la COVID-19, et ils doivent le faire avec leur comité sur place et leur comité sur la santé et la sécurité. Ils doivent résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre des mesures. Le BCCDC a élaboré une liste de vérification, la [COVID-19 School Health & Safety Checklist](#), qui peut faciliter l’examen des plans de sécurité. En outre, après avoir examiné les cas d’infection dans leurs écoles, les médecins-hygiénistes ont recommandé les secteurs d’attention clés ci-après :

1. Éviter les rassemblements; porter une attention particulière au début et à la fin de la journée, et échelonner le plus possible les périodes de récréation, de dîner et de transition pour les élèves et le personnel.
2. Éviter le plus possible les contacts face à face.
3. Affecter le plus possible le personnel enseignant à un groupe-classe particulier.
4. Faire en sorte que l’utilisation des masques ne réduise pas ou ne remplace pas la distanciation physique entre les groupes-classes ou d’autres mesures de prévention, tant pour les élèves que pour le personnel.
5. Faire en sorte que des mesures de prévention soient en place dans les endroits réservés au personnel, y compris les salles de repos et de réunion.

6. Établir les classes de musique conformément aux directives de la [British Columbia Music Educators' Association](#) et de la [Coalition for Music Education in British Columbia](#).
7. Tenir à l'extérieur, dans la mesure du possible, les activités physiques intensives.

L'approche en cinq stades de la Colombie-Britannique

L'approche en cinq stades pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année définit les attentes relatives à l'enseignement dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires de la Colombie-Britannique durant la pandémie de COVID-19. Cette approche vise à maximiser l'enseignement en classe pour tous les élèves dans le respect des directives du document [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School Settings](#). Les quatre principes directeurs de l'approche sont les suivants :

- Assurer un milieu sain et sûr pour tous les élèves, pour leurs familles et pour les employés.
- Assurer la prestation des services requis pour le soutien des enfants des travailleurs essentiels.
- Fournir un soutien aux élèves vulnérables susceptibles de nécessiter une assistance particulière.
- Assurer la continuité des activités d'apprentissage pour tous les élèves.

L'approche permet d'ajuster les méthodes d'enseignement en fonction du risque posé par la COVID-19 en Colombie-Britannique. Les écoles passeront d'un stade à l'autre si nécessaire, conformément aux directives de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et du Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique.

Bien que la Colombie-Britannique soit au stade 2 à l'heure actuelle, les autorités scolaires doivent disposer de plans qui leur permettront de passer d'un stade à l'autre sur demande.

STADE 1	STADE 2	STADE 3	STADE 4	STADE 5
Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : S.O. ▪ Intermédiaire : S.O. ▪ Secondaire : S.O. 	Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 60 ▪ Intermédiaire : 60 ▪ Secondaire : 120 	Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 30 ▪ Intermédiaire : 30 ▪ Secondaire : 60 	Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 30 ▪ Intermédiaire : 30 ▪ Secondaire : 30 	Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 0 ▪ Intermédiaire : 0 ▪ Secondaire : 0
CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans objet 	CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans objet 	CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % dans toutes les écoles 	CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 % dans toutes les écoles 	CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 % dans toutes les écoles
ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour tous les élèves, à tous les niveaux.	ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour tous les élèves, avec un temps maximum d'enseignement en	ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les enfants de travailleurs essentiels¹; 	ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les enfants de travailleurs essentiels¹; ▪ les élèves handicapés et les 	ENSEIGNEMENT EN CLASSE Suspension de l'enseignement en classe pour tous les élèves.

¹ Pour en savoir davantage sur les travailleurs essentiels, consultez la section *Établissement des priorités pour la prestation des services et du soutien des* [Lignes directrices opérationnelles](#).

<p>respectant les limites du groupe-classe.</p> <p>L'apprentissage autonome complète l'enseignement en classe, si nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes; ▪ les élèves nécessitant un soutien supplémentaire. <p>Instruction en classe pour tous les autres élèves avec, un temps maximum d'enseignement en respectant les limites du groupe-classe.</p> <p>L'apprentissage autonome et l'apprentissage à distance complètent l'enseignement en classe.</p>	<p>élèves ayant des aptitudes différentes;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les élèves nécessitant un soutien supplémentaire. <p>Apprentissage à distance pour tous les autres élèves.</p>	
---	---	---	--

Remarque : Le stade 1 est un retour à la normale. Le stade 5 est une suspension complète de tout enseignement en classe. Les présentes directives en matière de santé et de sécurité s'appliquent donc essentiellement aux stades 2, 3 et 4, à moins d'avis contraire.

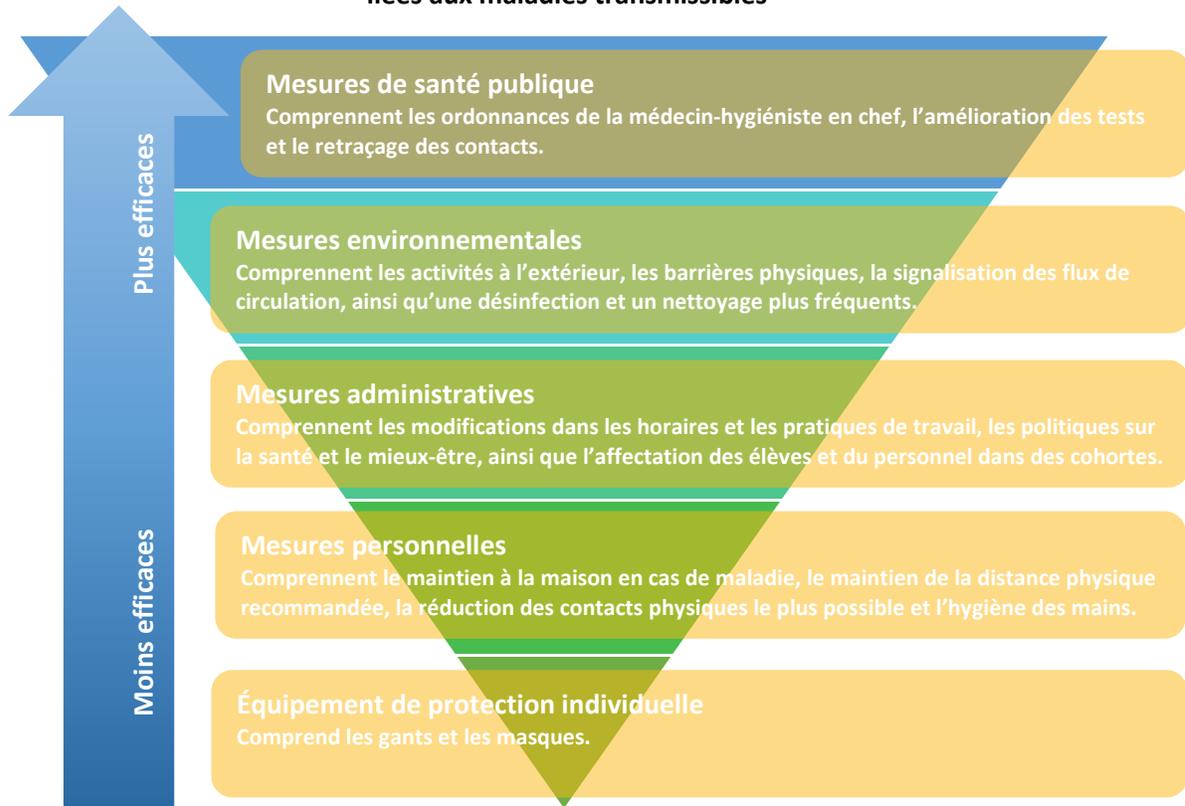
Mesures de prévention et de contrôle des infections

Les mesures de prévention et de contrôle des infections facilitent l'établissement de milieux sûrs en réduisant la propagation de maladies transmissibles comme la COVID-19. Ces mesures sont plus efficaces dans des endroits comme les écoles, où les groupes de personnes sont relativement constants et où des mesures multiples présentant divers degrés d'efficacité peuvent être régulièrement mises en œuvre, notamment :

- des politiques robustes sur les maladies concernant les élèves et le personnel;
- le renforcement et l'adoption de pratiques personnelles efficaces (p. ex. le lavage des mains et l'étiquette en matière d'hygiène respiratoire);
- diverses mesures de santé et de sécurité (p. ex. des pratiques améliorées de nettoyage et de désinfection, l'utilisation des espaces extérieurs pour les activités d'apprentissage, le regroupement d'élèves et de membre du personnel enseignant dans des groupes-classes afin de limiter les interactions entre les personnes et la mise en œuvre d'horaires échelonnés).

Le *Tableau hiérarchique des mesures de prévention et de contrôle des infections liées aux maladies transmissibles* présente les mesures qui devraient être prises pour la réduction de la transmission du virus de la COVID-19 dans les écoles. Les mesures de contrôle du haut sont plus efficaces que celles du bas, et elles procurent une meilleure protection. La mise en œuvre d'une combinaison de mesures de chaque niveau réduit considérablement le risque d'infection par le virus de la COVID-19.

Tableau hiérarchique des mesures de prévention et de contrôle des infections liées aux maladies transmissibles



MILIEUX SCOLAIRES PRÉVOYANTS

Les écoles peuvent aider les élèves à prendre des mesures de prévention personnelle, en :

- demandant au personnel de montrer l'exemple;
- communiquant de l'information fiable, notamment du Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique et du bureau du médecin-hygiéniste en chef, aux parents, aux familles et aux gardiens;
- assurant la promotion des mesures de sécurité requises à l'école, par le biais d'aides visuelles comme le balisage des planchers et la signalisation.

En conformité avec l'objectif du plan de reprise de l'éducation qui est de maximiser l'instruction en classe pour tous les élèves dans les limites des directives actuelles sur la santé et la sécurité visant les écoles, le personnel devrait avoir recours à des méthodes positives et inclusives pour encourager les élèves à adopter des pratiques préventives, et il ne devrait pas utiliser des mesures de nature punitive ou traumatisantes².

² Notamment pour les cas où un élève, un membre du personnel ou un autre adulte (y compris les visiteurs) ne peut respecter une mesure de sécurité particulière en raison d'un problème de santé ou de comportement. Dans un tel cas, l'école ou le conseil scolaire devrait travailler avec la personne (et avec les parents ou les gardiens dans le cas d'un élève) afin d'envisager d'autres mesures environnementales ou administratives qui assureront sa sécurité et celle des autres.

Groupes-classes et distanciation physique

La diminution du nombre de contacts face à face rapprochés et prolongés qu'une personne peut avoir durant une journée demeure un élément clé de la stratégie de lutte contre la pandémie de COVID-19 en Colombie-Britannique. Dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires, cette diminution passe par deux approches différentes mais complémentaires : les groupes-classes et la distanciation physique.

GROUPES-CLASSES

Un groupe-classe est composé d'élèves et de membres du personnel qui restent ensemble tout au long d'une période scolaire (p. ex. un trimestre, un semestre ou une année scolaire) et qui auront la majorité de leurs interactions entre eux. Un groupe-classe peut être composé d'une seule classe d'élèves avec leur enseignant, de plusieurs classes qui se réunissent à l'occasion pour des activités d'apprentissage supplémentaires ou d'un groupe d'élèves du secondaire suivant les mêmes cours.

- **Au stade 2**, les membres d'un groupe-classe doivent réduire au minimum les contacts physiques entre eux.
- **Aux stades 3 et 4**, les membres du personnel et les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent maintenir une distance physique en tout temps (même s'ils appartiennent au même groupe-classe).³

La composition des groupes-classes doit rester la même pour toutes les activités qui ont lieu à l'école (c.-à-d. que les élèves et les membres du personnel ne peuvent pas faire partie de plus d'un groupe-classe à la fois). Les élèves et les membres du personnel de différents groupes-classes peuvent interagir entre eux tout en pratiquant la distanciation physique (voir la section *Interaction avec les groupes-classes* pour en savoir davantage).

La composition des groupes-classes peut être modifiée au début d'une nouvelle période (comme un trimestre ou un semestre). En dehors de ces points de transition, leur composition doit rester la même dans la mesure du possible, sauf lorsque le fonctionnement optimal de l'école requiert une modification, ce qui peut vouloir dire des considérations liées à l'apprentissage, au fonctionnement même de l'école, ou encore à la santé ou la sécurité des élèves. Aucun protocole supplémentaire n'est requis pour la sécurité après un changement dans la composition d'un groupe-classe.

Les administrateurs d'école doivent tenir des listes à jour de tous les membres d'un groupe-classe et des autres personnes qui travaillent avec le groupe-classe [p. ex. les enseignants itinérants et les enseignants en disponibilité (TTOC)], ainsi que leurs coordonnées, afin de pouvoir appuyer la tenue de communications rapides de la part de l'école et assurer la transmission de renseignements à la santé publique pour le retraçage des contacts, le cas échéant.

³ Les exigences relatives à la santé et la sécurité à chaque stade peuvent être modifiées consécutivement à de nouvelles directives de santé publique de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et du Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique.

On encourage une affectation constante des sièges, lorsque c'est possible. Cette affectation peut réduire encore plus le nombre des interactions face à face rapprochées et aider la santé publique dans les cas où elle doit procéder au retraçage des contacts.

Les groupes-classes répondent à une mesure de santé publique recommandée dans le but de réduire les risques de transmission de la COVID-19.

L'organisation des élèves et du personnel en groupes-classes réduit le nombre de personnes avec lesquelles chaque élève est en interaction et, de ce fait, l'exposition à la COVID-19. Elle facilite également la recherche des contacts s'il y a un cas confirmé dans un milieu scolaire.

Taille maximale des groupes-classes (élèves et personnel)

STADE 1	STADE 2	STADE 3	STADE 4	STADE 5
<ul style="list-style-type: none"> • Primaire : aucune limite • Intermédiaire : aucune limite • Secondaire : aucune limite 	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 60 • Intermédiaire : 60 • Secondaire : 120 	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 30 • Intermédiaire : 30 • Secondaire : 60 	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 30 • Intermédiaire : 30 • Secondaire : 30 	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 0 • Intermédiaire : 0 • Secondaire : 0

Des exemples de groupes-classes à l'école primaire, intermédiaire et secondaire sont proposés dans le [site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique \(en anglais\)](#). Consulter l'annexe [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour obtenir des informations plus détaillées.

Les médecins-hygiénistes de la province ont établi les limites de taille des groupes-classes en tenant compte des facteurs ci-dessous.

- Par comparaison à d'autres milieux communautaires, les écoles sont considérées comme des « environnements contrôlés », en ce sens que des mesures de sécurité exhaustives y sont appliquées et qu'elles sont fréquentées par les mêmes personnes en nombre limité, en majorité des enfants qui présentent un moindre risque de transmission de la COVID-19. Ensemble, ces facteurs font en sorte qu'il est moins risqué de réunir un grand nombre d'enfants et de jeunes dans les écoles.
- La réunion du plus grand nombre possible d'élèves à l'école en maximisant le temps d'instruction en classe dans un environnement d'apprentissage plus proche de la normale comporte des avantages pédagogiques, sociaux et affectifs : diminution des écarts d'apprentissage, augmentation des interactions et du soutien entre pairs et réduction de l'isolement.
- L'approche pédagogique type en Colombie-Britannique (c.-à-d. un enseignant avec le même groupe d'élèves au primaire, plusieurs enseignants et groupes variables au secondaire).
- La faible prévalence communautaire actuelle de la COVID-19 en Colombie-Britannique, en particulier chez les enfants d'âge scolaire.
- Les capacités de la province relativement à la recherche des contacts et au dépistage.

Les groupes-classes sont plus petits au primaire, puisque les jeunes enfants ont plus de difficulté à appliquer avec constance des mesures de sécurité personnelles, comme l'hygiène des mains, la réduction des contacts physiques, ainsi que la reconnaissance des symptômes de maladie.

Les groupes-classes sont plus importants pour les élèves du secondaire, ces derniers étant plus capables, dans le milieu scolaire, de mettre en pratique de façon constante les mesures de sécurité personnelles, notamment la distanciation physique et l'hygiène des mains, et ils sont plus en mesure de reconnaître les symptômes de maladie. En raison du format courant de l'instruction fournie par plusieurs enseignants travaillant avec divers groupes d'élèves dans le cadre d'un plus grand nombre de disciplines, les grands groupes-classes du secondaire procurent la souplesse qui permet de répondre aux besoins d'apprentissage diversifiés des élèves.

Les écoles de l'enseignement primaire et intermédiaire sont probablement en mesure de mettre en place des groupes-classes sans pour autant réduire le nombre de personnes présentes en temps habituel à l'école. En revanche, les écoles secondaires pourraient devoir réduire le nombre de personnes qui se trouvent en même temps à l'école, afin de pouvoir fonctionner dans les limites imposées à la taille des groupes-classes. Cette réduction pourrait être nécessaire en raison du grand nombre de personnes et de la plus grande fréquence des échanges qui ont habituellement lieu dans les classes du secondaire.

Dans de rares circonstances, et sous réserve de l'approbation du Ministère, les autorités scolaires peuvent demander une dérogation quant à la taille des groupes-classes définie dans l'approche en cinq stades du système d'éducation.

- Une telle dérogation s'applique à une école en particulier et est fondée sur d'importantes considérations opérationnelles pour l'école ou le conseil scolaire. L'augmentation de la taille des groupes-classes doit être relativement faible (p. ex. une augmentation de 60 à 62) et être mise en œuvre dans le respect de toutes les autres mesures de santé et de sécurité obligatoires.

- **L'autorité scolaire doit justifier sa demande et inclure une recommandation de son médecin-hygiéniste dans le stade 2 de son plan de reprise soumis au ministère de l'Éducation. Avant de déposer une telle demande, l'autorité scolaire doit en discuter avec son médecin-hygiéniste, les syndicats locaux et le personnel scolaire.**
- Toute dérogation visant la taille des groupes-classes doit être clairement mentionnée dans le plan de sécurité de l'autorité scolaire.

Consultez la section [Personnes-ressources clés et ressources supplémentaires](#) des lignes directrices opérationnelles pour obtenir les coordonnées des médecins-hygiénistes, par autorité sanitaire.

Les médecins-hygiénistes sont des physiciens qui travaillent pour une autorité sanitaire, et ils ont les pouvoirs et les responsabilités définis dans la loi sur la santé publique (*Public Health Act*), ce qui comprend la direction des interventions de la santé publique en rapport avec les menaces à la santé publique, comme la pandémie de COVID-19. Les médecins d'une école sont des médecins-hygiénistes qui ont les autres pouvoirs et responsabilités définis dans la loi sur les écoles (*School Act*). Ils sont chargés d'assurer la direction des interventions locales en santé publique en rapport à toute menace à la santé publique touchant les écoles, comme la pandémie de COVID-19 et les autres maladies transmissibles. Chaque école dispose d'un médecin.

INTERACTION AVEC LES GROUPES-CLASSES

Les écoles doivent réduire au minimum le nombre d'adultes (employés et autres) appelés à interagir avec des groupes-classes autres que le leur, tout en continuant à soutenir l'apprentissage dans un environnement positif, sain et sécuritaire. Les membres du personnel qui interagissent avec un groupe-classe auquel ils n'appartiennent pas doivent y pratiquer la distanciation physique (2 m). Par exemple, un éducateur itinérant, un enseignant sur appel, un travailleur de soutien autochtone, un stagiaire en enseignement ou un spécialiste du conseil scolaire peut travailler avec plusieurs groupes-classes, mais ils doivent maintenir une distance physique avec les élèves et les autres membres du personnel, et ils doivent éviter les interactions face à face rapprochées. Consultez la section [Personnel itinérant et spécialistes](#) pour obtenir des directives supplémentaires.

Sauf dans les cas où ils appartiennent au même groupe-classe, les membres du personnel doivent maintenir une distance physique (2 m) entre eux en tout temps. Les masques ne remplacent pas la distanciation physique entre les membres du personnel appartenant à différents groupes-classes.

La socialisation des élèves des classes primaires, intermédiaires et secondaires en dehors de leur groupe-classe est assujettie à divers critères. Les écoles doivent faire en sorte que ces critères soient clairement communiqués et expliqués aux élèves.

Élèves du primaire

- Les élèves qui interagissent avec des pairs n'appartenant pas à leur groupe-classe doivent :
 - réduire au minimum les contacts physiques à l'extérieur;

- maintenir une distance physique de deux mètres à l'intérieur. Dans l'impossibilité de pratiquer la distanciation physique, l'élève doit se limiter à son groupe-classe pour ce qui est de ses rapports sociaux, ou se rendre à un endroit où la distance physique recommandée peut être respectée.

Les élèves d'âge primaire ont plus de difficulté à maintenir une distance physique de façon soutenue. Les risques sont moins grands à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Élèves de niveau intermédiaire et secondaire

- Les élèves doivent maintenir une distance physique de deux mètres dans leurs interactions avec des élèves et des membres du personnel n'appartenant pas à leur groupe-classe.
- On attend des élèves de niveau intermédiaire et secondaire capables de respecter les directives relatives au maintien de la distanciation physique à ce qu'ils le fassent lorsque cela leur est demandé. Dans l'impossibilité de pratiquer la distanciation physique, l'élève doit se limiter à son groupe-classe pour ce qui est de ses rapports sociaux, ou se rendre à un endroit où la distance physique recommandée peut être respectée.

Enseignement à des groupes-classes multiples

Les élèves de différents groupes-classes peuvent occuper le même espace d'apprentissage en même temps si la distanciation physique peut être maintenue (selon les exigences énoncées ci-dessus) et s'il y a un espace adéquat pour éviter les rassemblements rapprochés de ceux appartenant à un même groupe-classe. Les masques ne remplacent pas la distanciation physique entre les élèves appartenant à des groupes-classes différents dans le même espace d'apprentissage.

Prestation de services à des groupes-classes multiples

Les élèves appartenant à différents groupes-classes pourraient devoir bénéficier ensemble de la prestation de soutien, de programmes ou de services (p. ex. des programmes de repas ou des clubs d'accueil après l'école). Les groupes-classes doivent être maintenus dans le cadre de cette prestation, et la distanciation physique doit être pratiquée entre les groupes-classes dans la mesure du possible, sans négliger pour autant la prestation du soutien, des programmes et des services.

Pour en savoir davantage sur les exigences visant le port du masque pour le personnel et les élèves du système d'éducation, consultez la section Équipement de protection individuelle (ÉPI).

PERSONNEL ITINÉRANT ET SPÉCIALISTES

Les écoles doivent réduire au minimum le nombre d'employés appelés à interagir avec des groupes-classes autres que le leur, tout en continuant à soutenir l'apprentissage dans un milieu positif, sain et sécuritaire.

Pour réduire les interactions entre les élèves et le personnel, les conseils scolaires et les écoles doivent tenter d'affecter, dans la mesure du possible, les membres du personnel avec un groupe-classe spécifique,

sans négliger pour autant le soutien aux élèves nécessitant une aide spécialisée. Par exemple, un aide-enseignant pourrait être affecté à un groupe-classe où il interviendrait auprès d'un ou de plusieurs élèves, ou encore un enseignant en disponibilité ou un stagiaire en enseignement pourrait être affecté à un groupe-classe si un poste de plus longue durée lui était offert dans une école. Les écoles et les conseils scolaires doivent tenir compte des limites imposées à la taille des groupes-classes au moment d'affecter leur personnel aux groupes-classes.

Les membres du personnel qui interagissent avec un groupe-classe auquel ils n'appartiennent pas doivent pratiquer la distanciation physique avec celui-ci. Par exemple, un aide-enseignant ou un conseiller peut travailler avec des élèves de plusieurs groupes-classes, à condition de maintenir la distance physique recommandée avec les élèves et les autres membres du personnel.

Dans les situations où un membre du personnel ne peut pratiquer la distanciation physique avec un groupe-classe auquel il n'appartient pas, d'autres mesures doivent être envisagées, comme le réaménagement des locaux, l'aménagement d'un autre espace permettant la distanciation physique, l'installation d'une barrière transparente ou des services virtuels. Dans les situations où un membre du personnel interagit avec des personnes n'appartenant pas à son groupe-classe, où la distance physique recommandée ne peut être maintenue de façon constante et où aucune des stratégies décrites ci-dessus ne fonctionne, le membre du personnel doit porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical devrait être adjoind). Les écoles mettront des masques non médicaux et des visières à la disposition du personnel. Consultez l'annexe [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour obtenir des informations plus détaillées.

Même si les membres du personnel du système d'éducation sont tenus de porter des masques non médicaux dans les écoles, les autorités scolaires doivent prendre en considération d'autres mesures de prévention (p. ex. l'affectation du personnel à un groupe-classe, le maintien d'une distance physique à l'extérieur du groupe-classe, la reconfiguration des espaces et l'installation de barrières).

Consultez l'annexe [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour en savoir davantage.

DISTANCIATION PHYSIQUE

La distanciation physique fait référence à une gamme de mesures visant la réduction des contacts rapprochés entre les gens. Elle est utilisée comme mesure de prévention, parce que le virus de la COVID-19 a tendance à se propager dans les cas de contact face à face prolongé et rapproché.

- Dans les groupes-classes, la distanciation physique devrait comprendre l'évitement des contacts physiques, la réduction maximale des interactions face à face rapprochées et prolongées, et l'occupation maximale de l'espace disponible.
 - Les jeunes enfants pourraient être incapables de réduire le nombre des contacts physiques de façon constante.
- À l'extérieur des groupes-classes, la distanciation physique devrait comprendre l'évitement des contacts physiques et des interactions face à face rapprochées et prolongées, l'occupation maximale de l'espace disponible et le maintien d'un espace de deux mètres entre les membres de groupes-classes différents.

- Pour les situations impliquant l'interaction de membres appartenant à des groupes-classes différents :
 - S'il est prévu que les gens occupent le même espace de façon prolongée (plus de 15 minutes), l'espace devrait être suffisamment grand ou des limites devraient être imposées au nombre de personnes, de sorte qu'une distance de 2 mètres puisse être possible entre les gens de groupes-classes différents.
 - S'il est prévu que des gens occupent un même espace à des fins de transition (p. ex. pour les changements de locaux) et que d'autres mesures soient en place (p. ex. des marques au sol et des périodes de transition échelonnées), il devrait y avoir suffisamment d'espace pour éviter les contacts physiques, mais la distance physique de deux mètres n'est pas requise.
- Il ne doit pas y avoir de formation de foules au sein et en dehors des groupes-classes.
- Les membres du personnel et les autres adultes doivent veiller à réduire en tout temps le nombre d'interactions face à face rapprochées, même lorsque les gens portent un masque non médical, ce qui comprend les périodes de pause et les réunions.

Les exigences en matière de distanciation physique ne sont pas les mêmes aux stades 2, 3 et 4.

STADE 2	STADE 3	STADE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distance physique (2 m) pour le personnel enseignant (M à 12) et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire qui interagissent hors de leur groupe-classe. ▪ Distance physique (2 m) pour les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distance physique (2 m) pour le personnel enseignant (M à 12) et les élèves de niveau intermédiaire et secondaire en tout temps. ▪ Distance physique (2 m) pour les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur. 	

Nous recommandons les stratégies suivantes pour que les élèves et le personnel répondent aux exigences de distanciation physique :

- Éviter les salutations avec contact (p. ex. accolades ou poignées de main).
- Rappeler régulièrement aux élèves de ne pas toucher à tout avec leurs mains. Utiliser au besoin des supports visuels, des affiches, des rappels, des vidéos de démonstration, etc.
- Aménager autant d'espace que possible entre les élèves et le personnel. Voici quelques suggestions :
 - Réaménager les classes et les milieux d'apprentissage de façon à réserver une distance aussi grande que possible entre les élèves et les adultes (p. ex. essayer différentes dispositions des bureaux et des tables). Il faut éviter le plus possible la disposition des bureaux où les élèves sont face à face, en particulier pour les élèves de l'enseignement intermédiaire et secondaire.
 - Attribuer une place à chaque élève, dans la mesure du possible.

- Entreposer l'équipement excédentaire (p. ex. l'équipement qui ne sera pas utilisé durant la pandémie) afin de dégager plus d'espace dans l'école.
- Envisager des stratégies pour éviter la formation de foules aux heures d'arrivée et de départ des élèves.
 - Porter une attention particulière aux entrées et aux sorties, ainsi qu'aux autres endroits où les gens peuvent se rassembler.
- Échelonner les périodes de récréation, de collation, de dîner et de transition dans les classes pour laisser plus d'espace à tout le monde.
- Amener plus souvent les élèves à l'extérieur.
 - Organiser des activités d'apprentissage et des pauses à l'extérieur, y compris des collations, des activités axées sur les lieux et des activités non structurées.
 - Déplacer à l'extérieur les activités physiques, notamment les cours d'éducation physique et santé.
- Multiplier les activités individuelles ou les activités qui laissent plus d'espace entre les élèves et le personnel.
 - Au primaire, adapter les activités de groupe pour réduire au minimum les contacts et le nombre d'accessoires partagés.
 - Proposer des objets à manipuler et des accessoires favorables au jeu individuel et faciles à nettoyer qui permettent d'éviter les contacts de main à main et la contamination croisée.
 - S'approvisionner en quantités adéquates de matériel fréquemment manipulé, comme les crayons ou les fournitures d'arts plastiques, afin de réduire au minimum les échanges entre les enfants.
 - Pour les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire, réduire au minimum les activités de groupe et éviter les activités qui nécessitent une interaction face à face rapprochée.
 - Remarque : les directives visant les cours et les matières qui comportent généralement un nombre important d'activités de groupe (p. ex. les programmes culinaires) se trouvent à la section [Programmes d'études, programmes et activités](#).
- Gérer le flux de personnes dans les aires communes, comme les couloirs et les espaces de casiers, de manière à éviter la formation de foules et à faciliter le passage.
- Utiliser des marques au sol et des affiches pour guider la circulation dans l'école. Par exemple, des couloirs à sens unique et des portes réservées à l'entrée ou à la sortie. Il faut toutefois conserver le nombre nécessaire de sorties de secours et respecter les normes d'évacuation en cas d'incendie.
- Relayer les directives de distanciation physique dans plusieurs formats pour en faciliter la compréhension (représentation et supports visuels, rappels, vidéos de démonstration, affiches, vidéos en langage des signes, etc.)
- Installer des barrières transparentes aux endroits où la distance physique recommandée ne peut être constamment maintenue, ainsi que pour protéger les membres du personnel qui interagissent avec de nombreuses personnes n'appartenant pas à leur groupe-classe. Par exemple, devant le bureau du secrétariat, au comptoir d'emprunt de la bibliothèque ou au point

de distribution de la cafétéria. Consulter les [directives de conception de barrières sanitaires de WorkSafeBC \(en anglais\)](#) pour obtenir des renseignements plus détaillés.

Consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#) pour en savoir davantage sur les exigences liées aux masques pour le personnel enseignant et les élèves.

Espaces réservés au personnel

L'expérience acquise jusqu'à maintenant révèle l'importance des mesures de prévention de la COVID-19 chez les adultes et les élèves à l'école. Les écoles et les conseils scolaires doivent veiller à l'application des mesures de distanciation physique dans les espaces réservés au personnel, y compris pendant les pauses-café, en plus du port du masque. Pour appuyer cette application, les écoles peuvent mettre en œuvre les stratégies ci-après :

- Utiliser des marques au sol et de la signalisation pour orienter les flux de circulation et prévenir les rassemblements (p. ex. dans la salle de repos ou près de la photocopieuse).
- Tenir des réunions virtuelles dans la mesure du possible.
- Veiller à ce que le personnel pratique la distanciation physique (2 m) pendant les réunions face à face. Les membres du personnel sont également tenus de porter un masque dans les espaces intérieurs. Consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#) pour en savoir davantage.

Les [directives de WorkSafeBC pour les bureaux](#) énumèrent des mesures qui devraient être prises en compte, et mises en œuvre le cas échéant, pour le personnel administratif (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des écoles physiques).

SOUTIEN DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET DES ÉLÈVES AYANT DES APTITUDES DIFFÉRENTES

Attentes à l'égard des conseils scolaires et des écoles

Les autorités scolaires doivent mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité favorables à l'inclusion des élèves handicapés et des élèves ayant des aptitudes différentes.

Pour ce faire, les autorités scolaires s'assureront de la continuité, à tous les stades, du soutien et des services normalement offerts aux élèves handicapés, aux élèves ayant des aptitudes différentes et aux élèves ayant des troubles médicaux complexes. Cette démarche nécessitera une évaluation régulière des besoins, dont le but sera de cerner le soutien nécessaire à l'élève et à sa famille (consultez la sous-section *Soutien pour les élèves handicapés, les élèves ayant des aptitudes différentes et les élèves nécessitant un soutien supplémentaire* de la section *Établissement des priorités pour la prestation des services et du soutien* des [lignes directrices opérationnelles](#) pour en savoir plus).

Il faut éviter d'exclure du groupe-classe les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes qui ne sont pas capables de respecter la distance physique recommandée. Des mesures de prévention et de contrôle de l'exposition doivent plutôt être mises sur pied pour aider l'élève à accéder à l'enseignement au sein de son groupe-classe (p. ex. l'assignation des places, les rappels, les aides visuelles, la sensibilisation à l'aide de vidéos de démonstration et les récits de cas vécus).

Les autorités scolaires doivent veiller à ce que l'organisation des groupes-classes permette la poursuite des objectifs du PAP des élèves, respecte les principes d'équité et d'inclusion et n'entraîne pas de ségrégation dans les milieux d'apprentissage.

La plupart des élèves handicapés, des élèves ayant des aptitudes différentes et des élèves ayant des troubles médicaux complexes ne présentent pas un risque plus élevé de contracter la COVID-19. Pour obtenir des directives visant les enfants immunodéprimés (p. ex. les élèves récemment greffés d'un organe, ceux qui suivent un traitement de chimiothérapie ou ceux atteints d'une maladie affectant le système immunitaire), veuillez consulter la section [Élèves immunodéprimés](#) dans le chapitre Présences des employés et des élèves.

Les exigences en matière de distanciation physique conjuguées à des contraintes d'espace peuvent imposer une réduction du nombre de personnes présentes dans les écoles secondaires, en particulier les grandes écoles. Les écoles secondaires dans cette situation doivent accueillir en priorité les élèves qui bénéficieront le plus d'un soutien en personne et les élèves ayant des besoins particuliers.

Exemples d'élèves nécessitant un soutien supplémentaire :

- certains enfants et certains jeunes pris en charge;
- les élèves qui ne répondent pas encore aux attentes en matière de littératie;
- les élèves qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme secondaire;
- les élèves qui nécessitent un soutien en santé mentale ou en toxicomanie;
- les élèves qui souffrent de troubles médicaux graves;
- les élèves à risque en raison de leur situation familiale;
- les élèves handicapés qui sont déstabilisés en raison de changements dans leur routine.

Directives à l'intention des membres du personnel susceptibles d'avoir des contacts physiques avec des élèves handicapés ou ayant des aptitudes différentes

Le travail avec les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes demande souvent une proximité ou un contact physique avec ceux-ci.

Lorsque des membres du personnel travaillent avec un élève dans un espace intérieur et qu'il n'est pas possible d'assurer la prestation des services derrière une barrière physique, les membres du personnel sont tenus de porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical doit être adjoint). Aucun équipement de protection individuelle supplémentaire n'est requis en dehors de celui utilisé dans le contexte des soins personnels fournis habituellement pendant leur travail (p. ex. des gants de toilette).

Dans les cas où un membre du personnel travaille avec un élève qui a besoin de voir les expressions faciales ou le mouvement des lèvres et qu'il n'est pas possible d'assurer la prestation des services derrière une barrière physique, le membre du personnel peut notamment porter un masque doté d'une partie transparente, afin d'assurer la visibilité de la bouche. Le site Web du BCCDC présente plus d'information sur les masques et les couvre-visages.

- Les élèves de la 4^e à la 12^e année sont également tenus de porter un masque non médical ou un couvre-visage lorsqu'ils bénéficient de la prestation d'un service dans un espace intérieur et qu'il n'y a pas de barrière physique.

- Pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, l'élève et ses parents ou ses gardiens devraient déterminer si l'élève doit également porter un ÉPI lorsqu'il bénéficie de la prestation de services dans des conditions de proximité physique rapprochée.

En plus d'un masque non médical, les membres du personnel qui assurent la prestation de services sanitaires ou éducatifs dans des conditions de proximité physique rapprochée avec un élève doivent suivre leurs méthodes standard d'évaluation du risque, afin de déterminer si un ÉPI supplémentaire est requis, conformément aux pratiques habituelles.

Les écoles mettront des masques non médicaux et des visières à la disposition du personnel.

Pour obtenir de plus amples informations, et notamment des renseignements sur les dérogations aux exigences visant le port du masque pouvant être accordées aux membres du personnels et aux élèves, consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#).

RASSEMBLEMENTS ET ÉVÉNEMENTS À L'ÉCOLE

Les rassemblements scolaires doivent être réduits au minimum. Les écoles devraient envisager des moyens d'organiser leurs rassemblements et leurs grandes réunions dans un format différent⁴. Lorsqu'il est nécessaire de réunir de grands groupes de personnes à l'école, les directives ci-après doivent être suivies :

- Les rassemblements doivent avoir lieu au sein d'un groupe-classe.
 - Les rassemblements ne doivent pas dépasser la taille maximum du groupe-classe (soit les élèves et le personnel appartenant au groupe-classe), plus le nombre minimum de personnes supplémentaires (p. ex. des membres du personnel scolaire ou des visiteurs) requis pour l'atteinte de l'objectif et du résultat prévu du rassemblement. Le nombre de personnes supplémentaires doit être réduit au minimum, et ces personnes doivent maintenir la distance physique recommandée.
 - L'école doit fournir un espace adéquat qui permettra d'éviter le regroupement des élèves du groupe-classe.
- Les réunions du personnel, les activités de perfectionnement professionnel et les autres rassemblements réservés au personnel devraient, dans la mesure du possible, se tenir de façon virtuelle.
 - Le personnel doit pratiquer le plus possible la distanciation physique (2 m) pendant les interactions face à face.
 - S'il n'y a pas de barrières entre les participants, ceux-ci doivent porter un masque.
 - Le nombre de participants et la durée du rassemblement devraient être réduits le plus possible.
- L'examen des évaluations n'est pas considéré comme des rassemblements scolaires. Toutefois, il doit tout de même être réalisé en conformité avec les directives en matière de santé et sécurité présentées dans le présent document, et il ne devrait pas comprendre des personnes autres que

⁴ Le Règlement sur les écoles ([School Regulation](#)) exige des directeurs d'école qu'ils veillent à ce que les assemblées de l'école aient lieu au moins trois fois par année scolaire, y compris la journée scolaire qui précède le Jour du Souvenir.

des élèves ou des observateurs du personnel (comme les concerts artistiques ou les pièces de théâtre auxquels les familles peuvent assister).

- Les événements interécoles à participation en personne (p. ex. les compétitions, les tournois et les festivals) sont suspendus pour l’instant. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l’année scolaire.
- Les rassemblements et les événements scolaires qui ne sont pas des activités éducatives ou des services de soutien (comme les programmes de repas), y compris les rassemblements sociaux d’élèves ou de membres du personnel, doivent respecter l’ordonnance de la médecin-hygiéniste en chef portant sur les rassemblements et les événements ([PHO Order for Gatherings and Events](#)).

EFFETS PERSONNELS

Les membres du personnel et les élèves peuvent toujours apporter des effets personnels à l’école. On doit toutefois leur rappeler de n’apporter que le strict nécessaire (p. ex. un sac à dos, des vêtements, des fournitures scolaires, une bouteille d’eau ou des récipients alimentaires réutilisables).

Les effets emportés régulièrement à l’école ou de l’école devraient être limités aux objets qui peuvent être facilement nettoyés (p. ex. les récipients alimentaires réutilisables) ou qui sont considérés comme présentant un faible risque (p. ex. les vêtements et le papier).

Les élèves peuvent toujours utiliser leur casier, car il est préférable que les effets personnels soient rangés dans un casier plutôt que laissés dans les salles de classe ou emportés partout dans l’école. Il est recommandé de ne pas partager l’espace dans les casiers. Si cela est impossible, les casiers doivent être assignés à des élèves d’un même groupe-classe. Les écoles doivent mettre sur pied des stratégies de gestion du flux des élèves dans les secteurs de casiers, de manière à éviter la formation de foules et à faciliter le passage.

Les membres du personnel et les élèves ne doivent pas échanger leurs effets personnels (appareils électroniques, accessoires d’écriture, etc.)

La direction de l’école peut prendre toute mesure supplémentaire jugée nécessaire, par exemple :

- étiqueter les effets personnels afin d’éviter les échanges accidentels.

Aliments et boissons

- Les écoles doivent continuer de recommander aux élèves de ne pas partager leurs boissons et leurs aliments.
- Pour l’instant, la distribution parmi les élèves de mets faits à la maison (p. ex. un gâteau d’anniversaire ou la vente de pâtisseries maison) est interdite.

Veillez noter que des directives différentes s’appliquent aux aliments préparés dans les écoles (p. ex. dans un programme d’art culinaire) ou par les services alimentaires scolaires (p. ex. à la cafétéria). Ces directives sont décrites dans la section [Programmes d’études, programmes et activités](#).

Transport des élèves en autobus

Les stratégies suivantes sont recommandées pour le transport des élèves en autobus :

- Les autobus scolaires doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#). [Transports Canada](#) propose également des directives à cet égard.
- Les chauffeurs d'autobus doivent se laver fréquemment les mains, y compris avant et après chaque trajet. Il leur est recommandé de se désinfecter régulièrement les mains avec un désinfectant contenant 60 % d'alcool ou plus pendant les trajets.
- Les chauffeurs d'autobus en fonction doivent porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical doit être adjoint) à bord de l'autobus scolaire, sauf lorsqu'ils conduisent.
 - Les écoles mettront des masques non médicaux et des visières à la disposition du personnel.
 - Consultez la section [Soutien des élèves handicapés et des élèves ayant des aptitudes différentes](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de sécurité concernant le personnel appelé à être en contact physique avec les élèves.
- Les élèves de la 4^e à la 12^e année sont tenus de porter un masque non médical ou un couvre-visage lorsqu'ils sont dans l'autobus scolaire. Il est recommandé que les élèves de la maternelle à la 3^e année portent également un masque ou un couvre-visage lorsqu'ils sont dans l'autobus scolaire, mais ils ne sont pas tenus de le faire. L'utilisation du masque pour ces élèves doit être fondée sur leur choix personnel ou celui de leurs familles ou de leurs gardiens, et ce choix doit être respecté.
 - Les élèves doivent mettre leur masque non médical et leur couvre-visage avant de monter dans l'autobus.

Pour obtenir de plus amples informations sur les dérogations aux exigences visant le port du masque pouvant être accordées aux conducteurs d'autobus scolaire et aux élèves, consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#).

- Les parents et les gardiens doivent vérifier quotidiennement la présence de symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires infectieuses chez leur enfant avant d'envoyer celui-ci à l'école (consultez la section [Vérification quotidienne de la santé](#) pour en savoir davantage). **Les enfants qui présentent des symptômes ne doivent pas monter dans l'autobus ni se rendre à l'école.**
- Les élèves doivent se laver les mains avant de quitter la maison pour prendre l'autobus, lorsqu'ils quittent l'école avant de prendre l'autobus et lorsqu'ils rentrent à la maison.
- Les aires d'attente des autobus doivent être configurées de manière à éviter la formation de foules et à permettre une distance physique de deux mètres (p. ex. au moyen de marquage au ruban adhésif sur la chaussée).
 - Les écoles doivent fournir un soutien aux élèves incapables de respecter les recommandations en matière de distanciation physique.
- Baisser les vitres de l'autobus lorsque le temps le permet.

Les stratégies suivantes sont recommandées pour réduire au minimum les contacts rapprochés dans les autobus scolaires :

- Assigner les sièges dans l'autobus.
 - Les écoles et les conseils scolaires doivent tenir à jour une liste des passagers et de l'attribution des sièges, qu'ils pourront fournir aux autorités sanitaires pour une éventuelle recherche des contacts.
 - L'attribution des sièges peut être modifiée si la santé et la sécurité des élèves en dépendent (p. ex. des adaptations pour les enfants handicapés ou des arrangements attribuables à des problèmes de comportement)
- Prendre en considération l'ordre dans lequel les élèves montent et descendent de l'autobus, afin de faciliter le remplissage des sièges de l'arrière vers l'avant, et la sortie de l'autobus en commençant par les sièges avant.
- Assurer la priorité de l'attribution des sièges aux élèves qui peuvent partager un siège avec un membre de son ménage ou de son groupe-classe. Si l'espace le permet, chaque élève aura son propre siège (sauf s'il est accompagné d'un membre de son ménage).

D'autres mesures relatives au transport scolaire sont suggérées ci-après :

- Encourager l'utilisation de véhicules privés et le transport actif (vélo, marche, etc.) pour réduire la densité dans le système de transport scolaire.
- Consultez la section [Excursions scolaires](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de sécurité relatives aux excursions scolaires.

Nettoyage et désinfection

Le nettoyage et la désinfection à fréquence régulière sont des moyens efficaces de prévenir la transmission de la COVID-19 par les objets et les surfaces contaminés. Les écoles doivent être nettoyées et désinfectées conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#).

DÉFINITIONS

Nettoyage : l'enlèvement physique des saletés visibles (p. ex. la poussière, la terre, le sang et le mucus). Le nettoyage enlève mais ne tue pas les virus et les bactéries. On nettoie avec de l'eau, des détergents et une bonne friction avec un chiffon. Les surfaces sales doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Désinfection : l'élimination des virus et des bactéries. On applique un désinfectant sur des objets, jamais sur le corps humain.

PRODUITS ET PROCÉDURES

Pour le **nettoyage**, employez de l'eau et du détergent (p. ex. du savon à vaisselle liquide) ou des lingettes de nettoyage ordinaires vendues dans le commerce, ainsi que de bonnes pratiques de nettoyage physique (p. ex. le récurage vigoureux des surfaces). Pour les surfaces difficiles d'accès, utilisez une brosse et rincez soigneusement avant de procéder à la désinfection.

Pour la **désinfection**, utilisez des désinfectants ordinaires vendus dans le commerce, comme des lingettes désinfectantes prêtes à l'emploi et des solutions préparées (sans dilution). Pour en savoir plus, consultez les [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#).

Les écoles devraient utiliser les produits de désinfection commerciaux présentés sur la page Web [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)](#) de Santé Canada.

Suivre les procédures de nettoyage et de désinfection ci-dessous.

- Il faut éliminer ou utiliser moins souvent :
 - les objets fréquemment touchés et difficiles à nettoyer (p. ex. les objets en tissu ou en matériau mou et les jouets en peluche);
 - l'équipement mis en commun (distribuez plutôt aux élèves des trousse individuelles ou pour petits groupes, si possible).
- Il faut toujours se laver les mains avant et après la manipulation des objets mis en commun.
- Il faut nettoyer dès que possible et entre les utilisations par différents enfants les objets et les surfaces que les enfants ont touchés avec leur bouche ou qui ont été en contact avec des fluides corporels.
- Il est possible de nettoyer et désinfecter au lave-vaisselle, avec un cycle de rinçage à chaud, les articles qui vont au lave-vaisselle.

FRÉQUENCE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Les fréquences de nettoyage et de désinfection recommandées sont les suivantes :

- Nettoyage standard et désinfection des locaux au moins **une fois par période de 24 heures**, y compris les objets utilisés par un seul élève, comme les pupitres individuels.
- En plus de la procédure qui précède, nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins **deux fois par période de 24 heures, y compris au moins une fois pendant les heures d'ouverture de l'école** (voir la section [Surfaces fréquemment touchées](#) pour des exemples de ces types de surfaces).
- Nettoyage et désinfection de toute surface sale.
- Vidange quotidienne des poubelles.

Les directives de nettoyage et de désinfection ci-dessus s'appliquent également lorsque des groupes-classes différents utilisent le même espace ou le même équipement, ou encore lorsque la composition d'un groupe-classe change à la fin d'une période scolaire, au-delà des procédures de nettoyage et de désinfection qui sont habituellement mises en œuvre et des lignes directrices énoncées ci-dessus.

La fréquence de nettoyage et de désinfection recommandée pour les écoles de la maternelle à la 12^e année et les autres lieux communautaires mentionnés ci-dessus a été déterminée par les spécialistes de la prévention et du contrôle des infections du ministère de la Santé, du Centre de contrôle des maladies et des services de santé provinciaux (Provincial Health Services) de la Colombie-Britannique.

SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES

Les surfaces fréquemment touchées sont énumérées ci-dessous.

- Les objets touchés fréquemment par les élèves et les membres du personnel, notamment les poignées de porte, les interrupteurs, les mains courantes, les fontaines d'eau, les poignées de robinet, les chasses de toilette, les tables, les pupitres, les chaises, les objets à manipuler et les jouets.
 - On doit conseiller aux élèves et aux membres du personnel d'apporter chaque jour à l'école leur propre bouteille remplie d'eau ou d'un autre breuvage, afin qu'ils répondent à leurs besoins en hydratation.
 - Les postes de remplissage de bouteilles d'eau peuvent être utilisés pour le remplissage des bouteilles individuelles (et non pas les éviers des toilettes ou toute autre source d'eau qui ne sert habituellement pas de poste de réhydratation).
 - L'utilisation des fontaines d'eau qui servent à réhydrater directement les personnes à l'aide d'un bec devrait être minimale, et ces fontaines ne devraient être utilisées que s'il n'y a pas d'autres moyens d'accéder à de l'eau. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant et après leur utilisation.
 - **L'accès aux sources d'eau et aux toilettes ne doit pas être restreint.**
- L'équipement mis en commun (p. ex. les claviers d'ordinateur, les tablettes, la verrerie, l'équipement d'essai des laboratoires de sciences, l'équipement de cuisine des programmes culinaires, les machines à coudre et l'équipement de couture des programmes d'économie domestique, l'équipement de musique ainsi que l'équipement d'éducation physique et de sport).
- Les appareils électroménagers (le personnel et les élèves peuvent utiliser les micro-ondes, les réfrigérateurs, les cafetières, les photocopieurs, les plastifieuses et autres appareils semblables, mais ces appareils doivent être traités comme des surfaces fréquemment touchées).
- Les comptoirs de service (p. ex. les guichets de service des bureaux et le comptoir de service de la bibliothèque).

Limitez les objets fréquemment touchés qui ne peuvent pas être nettoyés facilement à ceux qui servent à l'apprentissage, à la santé et au développement.

- Il n'est peut-être pas possible de nettoyer souvent certains objets fréquemment touchés, comme les jouets et les objets à manipuler (p. ex. les objets en tissus), et certains ne peuvent pas être nettoyés (p. ex. le sable, la styromousse et la pâte à modeler). Ces objets peuvent être utilisés si les utilisateurs se lavent les mains avant et après leur utilisation.

Rien ne prouve que le virus de la COVID-19 se transmet par l'intermédiaire des manuels de classe, du papier ou d'autres produits à base de papier. Les produits laminés ou glacés à base de papier (p. ex. les livres pour enfants ou les revues) et les objets dotés d'une couverture en plastique (p. ex. les DVD) peuvent être contaminés s'ils ont été touchés par un porteur du virus de la COVID-19, mais le risque est faible. Il n'est pas nécessaire de nettoyer ou de désinfecter ces objets, ou même de les placer en quarantaine. Il n'est pas nécessaire non plus de demander aux utilisateurs de se laver les mains avant et après leur utilisation.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES FLUIDES CORPORELS

Les procédures recommandées de nettoyage et de désinfection des fluides corporels (p. ex. l'écoulement nasal, les vomissures, les selles et l'urine) sont les suivantes :

- Porter des gants jetables pour nettoyer du sang ou des fluides corporels.
- Se laver les mains avant de mettre les gants et après les avoir enlevés.
- Observer les procédures de santé et de sécurité courantes et porter un ÉPI (p. ex. des gants et des manchons en Kevlar) pour le sang et les fluides corporels (attribuables notamment à l'élimination des déchets de l'organisme, aux crachats et aux morsures).

LESSIVE

Les procédures recommandées pour la lessive (p. ex. dans les cours d'économie domestique et d'éducation physique et santé, et dans les programmes d'autonomisation) sont les suivantes :

- Déposer le linge sale dans un panier à linge muni d'une doublure en plastique.
- Éviter de secouer le linge sale.
- Respecter le protocole en matière d'hygiène pour le port des gants, avant de les mettre et après les avoir enlevés. Le port des gants est facultatif et aucun autre ÉPI n'est requis.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après avoir enlevé les gants.
 - Laver le linge avec du savon à lessive ordinaire et à l'eau chaude (60-90 °C).

Accès des visiteurs et utilisations des lieux

STADE 2

L'accès pendant les heures d'ouverture de l'école devrait être accordé en priorité aux visiteurs qui participent à des activités de soutien à l'apprentissage et au bien-être des élèves (p. ex. les stagiaires en enseignement, les infirmières en santé publique et les bénévoles des programmes de repas).

- Les parents, les gardiens et les autres visiteurs doivent maintenir la distance physique recommandée et éviter les rassemblements lorsqu'ils sont sur le terrain et à l'intérieur de l'école.
- Les écoles doivent s'assurer que les visiteurs connaissent les protocoles et les exigences en matière de santé et de sécurité avant que les visiteurs n'entrent dans l'école (p. ex. le maintien de la distance physique recommandée et l'exigence de porter un masque non médical à l'intérieur de l'école).
- Les écoles doivent faire en sorte que tous les visiteurs confirment qu'ils ne sont pas malades et qu'ils ne sont pas tenus de s'isoler avant de les laisser entrer dans l'école.

Il est suggéré aux écoles d'inclure, dans leur registre des visiteurs, une case que le visiteur pourra cocher pour confirmer qu'il n'est pas malade et qu'il n'est pas tenu de s'isoler.

Les écoles devraient tenir un registre (dates, noms et coordonnées) de tous les visiteurs et membres du personnel qui ne fréquentent pas l'école quotidiennement (p. ex. les enseignants en disponibilité, les enseignants et les spécialistes itinérants, le personnel de l'entretien et des TI, ainsi que les administrateurs de l'autorité scolaire) qui sont entrés dans l'établissement scolaire au cours des 30 jours qui précèdent.

- Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical à l'intérieur de l'école. Pour obtenir de plus amples informations, et notamment des renseignements sur les dérogations aux exigences visant le port du masque pouvant être accordées aux visiteurs, consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#).
- Les bénévoles adultes peuvent continuer d'aider à la supervision et la surveillance à l'extérieur, sous réserve qu'ils respectent les protocoles requis en matière de santé et de sécurité (p. ex. le maintien de la distance physique recommandée et le port du masque lorsque le maintien de cette distance n'est pas possible).

L'utilisation des locaux de l'école pour des activités associatives et de quartier hors des heures d'ouverture est autorisée, à condition que les mesures générales de santé et de sécurité en vigueur soient respectées.

- Respecter l'ordonnance [Gatherings and Events Order](#) de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique.
- Veiller à l'hygiène des mains.
- Observer les règles en matière d'hygiène respiratoire.
- Assurer le respect des règles de distanciation physique chez les jeunes et les adultes.
- Faire en sorte que les participants restent à la maison s'ils se sentent malades.
- Limiter l'accès à la partie de l'école utilisée pour l'activité.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des espaces et de l'équipement utilisés lors d'activités associatives ou de quartier avant le retour des élèves et du personnel.
 - Le nettoyage subséquent à une utilisation de l'école pour des activités hors de l'école ne se substitue pas au nettoyage courant de l'école décrit précédemment.
 - Les écoles peuvent demander aux utilisateurs hors de l'école d'apporter leur propre équipement.

STADES 3 et 4

L'accès des visiteurs pendant les heures d'instruction est réduit. Aucune utilisation non essentielle des installations scolaires à des fins associatives ou de quartier après les heures d'ouverture n'est permise (à la discrétion du conseil scolaire ou de l'autorité scolaire indépendante).

Présence des employés et des élèves

Pour que la fréquentation scolaire des élèves demeure à son maximum, il sera essentiel de relayer des communications et un message cohérents qui rassureront les parents et les gardiens en leur faisant comprendre que l'école est un endroit sûr où de rigoureuses mesures de santé et de sécurité sont mises en œuvre. Pour en savoir plus, consultez la section [Communications, formation et orientation](#).

Les autorités scolaires doivent faire preuve de compréhension à l'endroit des familles et des communautés autochtones qui prennent des mesures de sécurité supplémentaires durant la pandémie, ce qui peut signifier que certains élèves ne pourront pas bénéficier de l'instruction en personne, même si les écoles retournent à leur fonctionnement normal.

ÉLÈVES, MEMBRES DE LA FAMILLE ET MEMBRES DU PERSONNEL IMMUNODÉPRIMÉS

La médecin-hygiéniste en chef et le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique sont d'avis que la plupart des enfants immunodéprimés peuvent retourner dans les classes où des mesures sanitaires ont été mises sur pied. L'isolement préventif, qui est évalué cas par cas, n'est recommandé qu'aux enfants gravement immunodéprimés.

Les conseils scolaires et les écoles doivent consulter le document [BCCDC Guidelines for Children with Immune Suppression](#) et transmettre l'information aux familles d'enfants immunodéprimés.

La recommandation de la médecin-hygiéniste en chef et du BCCDC en ce qui concerne les parents et les gardiens d'enfants ayant des problèmes de santé complexes ou des facteurs de risques sous-jacents, ainsi que les parents et les gardiens eux-mêmes immunodéprimés, est de consulter leur prestataire de soins de santé afin que celui-ci évalue le risque lié au retour en classe de l'enfant. Les parents et les gardiens qui ne souhaitent pas que leur enfant suive un enseignement en classe et qui ne veulent pas non plus l'inscrire à un programme d'apprentissage réparti ou de scolarisation à domicile doivent obtenir l'avis d'un médecin justifiant la nécessité d'un arrangement pour des raisons de santé. Les autorités scolaires doivent collaborer avec ces familles pour assurer la continuité de l'éducation et du soutien.

- **Si l'enseignement en classe est recommandé pour l'enfant** : les écoles et les conseils scolaires élaborent, de concert avec les parents ou les gardiens, un plan offrant des possibilités d'apprentissage encadrées par des mesures préventives appropriées.
- **Si l'enseignement en classe n'est pas recommandé pour l'enfant** : les écoles et les conseils scolaires élaborent, de concert avec les familles, un plan de continuité de l'éducation de l'enfant au niveau de l'école ou du conseil scolaire.

Les questions des conseils scolaires concernant les mesures d'adaptation à l'intention des membres du personnel immunodéprimés peuvent être transmises à la [BC Public School Employers' Association](#).

Politiques et protocoles relatifs à la maladie et à l'autoévaluation

Les autorités scolaires doivent élaborer leurs propres protocoles pour les écoles, ainsi que pour les sites de travail et les bureaux où il n'y a pas d'enfants.

- Faire en sorte que le personnel et les autres adultes (parents, gardiens et visiteurs) qui entrent dans l'école ou le site de travail savent qu'ils doivent :
 - évaluer leur état de santé tous les jours avant de se présenter à l'école ou sur le site de travail (courriels ou lettres adressées aux parents et aux membres du personnel, vidéo d'orientation et signalisation sur les portes).
 - rester à la maison et s'isoler s'ils sont malades **OU** s'ils se sont rendus à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, **OU ENCORE** s'ils ont été identifiés comme étant un contact rapproché ou un cas confirmé par l'autorité sanitaire locale (consulter la section [Rester à la maison, auto-isolement et symptômes](#) pour en savoir davantage).

- Communiquer clairement aux parents et aux gardiens qu'ils doivent évaluer quotidiennement l'état de santé de leurs enfants avant de les envoyer à l'école et qu'ils doivent les garder à la maison s'ils sont malades ou s'ils ont été avisés de s'isoler par l'autorité sanitaire locale.
- Établir des procédures pour le cas où un élève ou un membre du personnel deviendrait malade à l'école ou au site de travail, afin qu'il soit envoyé à la maison le plus tôt possible.
 - Il est possible que la prise en charge de l'élève malade prenne un certain temps. Un espace confortable et isolé devrait être prévu pour les élèves ou les membres du personnel en attente d'une prise en charge, et un masque non médical doit leur être fourni s'ils n'en ont pas.
 - Les écoles doivent assurer la supervision des jeunes enfants. Le personnel de supervision doit porter un masque non médical et un couvre-visage s'il n'est pas en mesure de respecter la distance physique recommandée, éviter le plus possible de toucher des fluides corporels et bien se laver les mains.
- Établir des procédures permettant aux élèves et aux membres du personnel de retourner à l'école ou au travail en conformité avec les directives mentionnées dans la section Rester à la maison, auto-isolement et symptômes.
 - Cette mesure vise à faire en sorte que les élèves et les membres du personnel qui ne sont pas malades ne soient pas tenus à l'écart de l'école ou du travail pendant une période plus longue que nécessaire.

Les écoles et les conseils scolaires ne devraient pas exiger un billet d'un fournisseur de soins de santé (un billet du médecin) afin de confirmer l'état de santé d'une personne, au-delà de ce qui est requis pour appuyer les demandes de mesures d'adaptation.

VÉRIFICATION QUOTIDIENNE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La vérification quotidienne de l'état de santé est un outil servant à réduire la probabilité qu'une personne souffrant de la COVID-19 se rende à l'école lorsqu'elle est contagieuse.

- Les parents et les gardiens devraient évaluer quotidiennement l'état de santé de leurs enfants avant de les envoyer à l'école.
 - Les parents, les gardiens et les élèves peuvent utiliser l'application [Vérification sanitaire M à 12](#) pour l'évaluation quotidienne de l'état de santé.
 - Les écoles ne sont pas tenues de vérifier que l'évaluation de l'état de santé d'un élève a bien lieu tous les jours ou d'exiger que les parents ou les gardiens soumettent quotidiennement le formulaire de vérification sanitaire.
- Les membres du personnel et les autres adultes sont tenus d'effectuer tous les jours une vérification active de leur état de santé, conformément à l'ordonnance de la médecin-hygiéniste en chef sur la sécurité au travail ([Order on Workplace Safety](#)), avant de se rendre à l'école.
 - Les administrateurs d'école et de conseil scolaire sont tenus de vérifier que les membres du personnel et les autres adultes ont vérifié leur état de santé avant de se rendre à l'école.
 - Le site Web de [WorkSafeBC](#) contient une affiche de vérification à l'entrée pour les sites de travail et des renseignements supplémentaires sur la vérification de la santé (en anglais).

- Un élève, un membre du personnel ou un autre adulte qui est malade ne doit pas se rendre à l'école.

RESTER À LA MAISON, AUTO-ISOLEMENT ET SYMPTÔMES

Rester à la maison lorsqu'il faut s'isoler

Les élèves, les membres du personnel et les autres adultes ci-après **doivent rester à la maison et s'isoler** :

- Une personne qui a reçu un test positif de l'autorité sanitaire pour la COVID-19;
- Une personne qui a été confirmée par l'autorité sanitaire comme ayant été en contact rapproché avec un cas confirmé de COVID-19;
- Une personne qui était à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.

Une personne qui a passé un test pour la COVID-19 **doit rester à la maison** pendant qu'elle attend le résultat du test.

La page Web [Lignes directrices opérationnelles associées à la COVID-19 pour le système d'éducation](#) présente de l'information sur l'auto-isolement pour les élèves internationaux et les plans de secours liés aux maladies pour les familles d'accueil.

Le BCCDC offre de l'information supplémentaire sur les exigences et le soutien visant l'auto-isolement.

Symptômes de maladie et retour à l'école

Les élèves, les membres du personnel et les autres adultes doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, étant donné qu'il s'agit-là de l'un des moyens les plus efficaces pour la réduction de la propagation de la COVID-19 dans les écoles. Les ressources ci-après fournissent des lignes directrices sur des symptômes particuliers de la maladie :

- Les parents, les gardiens et les élèves peuvent utiliser l'application [Vérification sanitaire M à 12](#).
- Les membres du personnel et les autres adultes peuvent consulter la page Web [When to get tested for COVID-19](#).
- Les membres du personnel, les élèves, les parents et les gardiens peuvent également utiliser [l'outil d'évaluation en ligne du BCCDC](#) (en anglais), composer le 811 ou communiquer avec leur fournisseur de soins de santé pour obtenir plus d'informations.

Le moment où un membre du personnel, un élève ou un autre adulte peut retourner à l'école dépend du type de symptômes qu'ils ont eu (comme il est indiqué dans l'application [Vérification sanitaire M à 12](#) et la page Web [When to get tested for COVID-19](#) du BCCDC) et si un test de détection de la COVID-19 est recommandé. Consultez [l'Annexe B : Symptômes de la COVID-19, tests et retour à l'école](#) pour en savoir davantage.

Les élèves et les membres du personnel qui ressentent des symptômes associés à un problème médical précédemment diagnostiqué (p. ex. des allergies saisonnières) peuvent continuer de fréquenter l'école lorsqu'ils ont des symptômes courants. Ils ne sont pas tenus de se faire examiner de nouveau par un fournisseur de soins de santé et ne devraient pas avoir à remettre un billet du médecin. S'ils présentent des symptômes nouveaux ou inexplicables, ils devraient se faire examiner par un fournisseur de soins de santé.

Les élèves et les membres du personnel peuvent continuer de se rendre à l'école si un membre de leur famille présente de nouveaux symptômes de maladie, sous réserve qu'ils ne présentent aucun symptôme eux-mêmes. Si le membre de la famille reçoit un résultat positif à la suite d'un test de la COVID-19, un responsable de la santé publique demandera à l'élève ou au membre du personnel asymptomatique de s'isoler et lui indiquera le moment où il pourra retourner à l'école. La plupart des maladies contractées en Colombie-Britannique ne sont pas associées au virus de la COVID-19, même lorsque les symptômes sont apparentés.

PROTOCOLES DE GESTION DES MALADIES ET CAS CONFIRMÉS À L'ÉCOLE

Consultez le document [COVID-19 Protocols for School and District Administrators](#) pour en savoir davantage.

Pratiques tenant compte des traumatismes et apprentissage socioaffectif

Les pratiques tenant compte des traumatismes sont des approches empreintes de compassion et de compréhension efficaces auprès des enfants, des jeunes et des adultes, en particulier ceux qui ont vécu des événements traumatiques.

Les pratiques tenant compte des traumatismes comprennent ce qui suit :

- l'établissement de milieux d'apprentissage inclusifs et humanitaires;
- la connaissance des stratégies d'adaptation;
- le soutien de l'indépendance;
- l'aide à la gestion du stress ou des traumatismes par la prise en compte des besoins individuels des élèves.

L'évaluation régulière des besoins peut faciliter la cueillette de renseignements importants, qui permettront de jauger le degré d'intervention et de rétablissement nécessaire au soutien de la communauté scolaire. Pour aider les éducateurs à instaurer des communautés d'apprentissage bienveillantes par des pratiques sensibles aux traumatismes, le Ministère a préparé [des ressources sur les pratiques tenant compte des traumatismes](#) publiées dans le [site Web ERASE](#).

Le ministère de l'Éducation a élaboré une [série de webinaires](#) à l'appui des éducateurs qui passent par des périodes incertaines de changement. Le premier webinaire, intitulé *Building Compassionate Communities in a New Normal*, fournit aux éducateurs de l'information sur des idées et des stratégies qu'ils peuvent utiliser afin de créer des espaces positifs pour les élèves, en particulier lorsque le milieu scolaire est en plein bouleversement.

L'organisation Collaborative for Academic, Social, and Emotional Learning (CASEL) offre une grande variété de ressources en apprentissage socioaffectif, notamment le programme [Reunite, Renew, Thrive: A Social Emotional Learning Roadmap for Reopening Schools](#), qui trace une feuille de route d'étapes visant la mise en œuvre des pratiques de l'apprentissage socioaffectif tout au long de l'année scolaire, tant pour les éducateurs que pour les administrateurs.

Le North American Centre for Threat Assessment and Trauma Response (Centre nord-américain d'évaluation de la menace et l'intervention en cas de traumatisme) a publié une ressource pour aider le secteur de l'éducation à soutenir le retour à l'école intitulée [Guidelines for Re-Entry into the School Setting During the Pandemic : Managing the Social-Emotional and Traumatic Impact](#).

Les conseils scolaires et le personnel des écoles doivent être sensibilisés et faire preuve de compréhension à l'égard de l'histoire complexe et dévastatrice des pandémies dans de nombreuses communautés autochtones.

Hygiène des mains

Un lavage rigoureux des mains avec de l'eau et du savon est le moyen le plus efficace de prévenir la propagation de la COVID-19 (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Nous recommandons l'application des directives ci-après concernant l'hygiène des mains dans les écoles :

- Pratiquer une hygiène diligente des mains; se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes (la température de l'eau n'a aucun effet sur l'efficacité du lavage).
- Faciliter la pratique régulière de l'hygiène des mains pour le personnel et les élèves.
 - Installer des postes portables pour le lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant contenant au moins 60 % d'alcool, en particulier aux endroits où il n'y a pas de lavabos.
 - Les écoles devraient utiliser des [produits commerciaux pour la désinfection des mains, qui satisfont aux exigences de Santé Canada et dont la vente au Canada est autorisée](#).
 - Rappeler aux personnes de se laver les mains en arrivant à l'école, de même qu'avant et après les récréations, les repas, l'utilisation des toilettes et l'utilisation d'équipement au gymnase ou dans la cour de récréation.
- Rappeler régulièrement au personnel et aux élèves l'importance d'une hygiène diligente des mains. Par exemple, en posant l'[affiche sur l'hygiène des mains \(en anglais\)](#) du BCCDC près des postes de lavage des mains.
- Rappeler au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche si leurs mains ne sont pas propres.
- S'approvisionner suffisamment en fournitures de lavage des mains (savon, papier essuie-mains, désinfectant à main contenant au moins 60 % d'alcool, etc.)
- Le personnel doit aider les jeunes élèves à se laver les mains au besoin.
- Les élèves peuvent apporter leur propre désinfectant ou leur propre savon, à condition que ceux-ci figurent dans la liste autorisée par Santé Canada, ou encore s'ils ont un problème de santé nécessitant un savon spécialisé (consultez la [Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#) pour connaître les produits répondant aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada).
- Si les mains sont visiblement sales, les désinfectants pour les mains à base d'alcool pourraient ne pas être efficaces pour l'élimination des microbes. Dans ce cas-là, il vaut mieux utiliser du savon et de l'eau. Si ce n'est pas possible, utilisez une serviette pour les mains à base d'alcool suivie d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Les élèves doivent se laver les mains :	Les membres du personnel doivent se laver les mains :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ lorsqu'ils arrivent à l'école; ▪ avant et après les pauses (p. ex. la récréation et le repas du midi); ▪ avant de manger ou de boire et après (sauf en ce qui concerne les boissons que l'élève garde dans son pupitre ou son casier); ▪ avant et après l'utilisation d'un espace d'apprentissage intérieur fréquenté par plusieurs groupes-classes (p. ex. le gymnase, le local de musique ou le laboratoire de sciences); ▪ après être allés aux toilettes; ▪ après avoir éternué ou toussé dans leurs mains; ▪ si de la saleté est visible sur leurs mains. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ lorsqu'ils arrivent à l'école; ▪ avant et après les pauses (p. ex. la récréation et le repas du midi); ▪ avant et après les pauses (p. ex. la récréation et le repas du midi); avant de manger ou de boire et après; ▪ avant et après la manipulation de la nourriture ou l'aide au repas d'élèves; ▪ avant et après l'administration d'un médicament à un élève ou à soi-même; ▪ après être allés aux toilettes; ▪ après tout contact avec des fluides corporels (p. ex. de l'écoulement nasal, de la salive, des vomissements ou du sang); ▪ après les tâches de nettoyage; ▪ après le retrait des gants; ▪ après la manipulation des ordures; ▪ si de la saleté est visible sur leurs mains.

Étiquette en matière d'hygiène respiratoire

Les élèves et le personnel doivent observer les consignes suivantes :

- Tousser et éternuer dans le coude, la manche ou un mouchoir.
- Jeter les mouchoirs utilisés et se laver immédiatement les mains.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Bien que l'équipement de protection individuelle (y compris les masques) constitue le niveau le moins élevé dans la hiérarchie des mesures de prévention et de contrôle des infections, il peut procurer une couche supplémentaire de protection lorsque des mesures plus efficaces ne sont pas disponibles. Les masques non médicaux et les couvre-visages (ci-après appelés les « masques ») ont un rôle à jouer dans la prévention de la propagation du virus de la COVID-19. Il procure une certaine protection à l'utilisateur et aux personnes qui l'entourent.

Les personnes qui portent un masque doivent tout de même maintenir le plus possible la distance physique recommandée. Il ne doit pas y avoir de rassemblements, même si les gens portent un masque.

Les masques ne doivent pas remplacer les autres mesures de sécurité mentionnées dans le présent document. Par exemple, les masques ne constituent pas une mesure de remplacement à la distanciation physique pour l'instruction en classe fournie aux élèves à partir de plus d'un groupe-classe [consultez le tableau intitulé *Hierarchy for Infection Prevention and Exposure Control Measures for Communicable*

Disease (Hiérarchie des mesures de prévention et de contrôle des infections pour les maladies transmissibles), à la page 7].

PERSONNEL ENSEIGNANT

Tous les membres du personnel du système d'éducation doivent porter un masque ou un couvre-visage (auquel cas le masque doit être porté en plus du couvre-visage) à l'intérieur des écoles et dans les autobus scolaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe-classe.

Le soutien des élèves aux comportements ou aux conditions de santé complexes ou recevant des soins délégués demande parfois au personnel qui fournit des services de santé ou aux autres fournisseurs de soins de santé d'être à proximité ou en contact physique avec ces élèves.

- Les personnes qui assurent la prestation de ces services dans les écoles doivent porter un masque (médical ou non) lorsqu'elles ne peuvent pas fournir les services derrière une barrière physique. Aucun ÉPI supplémentaire que celui requis pour les pratiques habituelles ni aucun masque, médical ou non, ne sont nécessaires.
- Les personnes qui assurent la prestation de services de santé dans les écoles pourraient devoir suivre des lignes directrices différentes concernant l'ÉPI de leur organisme de réglementation ou de leur employeur. On encourage les fournisseurs de soins de santé à travailler avec leur employeur afin de déterminer l'ÉPI recommandé pour les services qu'ils offrent dans les écoles.
- Les parents et les gardiens des enfants qui présentent un risque élevé de maladie grave s'ils contractent la COVID-19 sont invités à consulter leur fournisseur de soins de santé afin de déterminer le niveau de risque de leur enfant.

Consultez la section Directives à l'intention des membres du personnel susceptibles d'avoir des contacts physiques avec des élèves handicapés ou ayant des aptitudes différentes pour en savoir davantage sur l'ÉPI recommandé pour le travail réalisé auprès d'élèves qui ont besoin de voir les expressions faciales ou le mouvement des lèvres.

ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA 12^e ANNÉE

Tous les élèves de la 4^e à la 12^e année sont tenus de porter un masque ou un couvre-visage (auquel cas le masque doit être porté en plus du couvre-visage) à l'intérieur de l'école et dans les autobus scolaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe-classe.

Il est recommandé aux élèves de la maternelle à la 3^e année de porter un masque à l'intérieur de l'école et dans les autobus scolaires, mais ils ne sont pas tenus de le faire. L'utilisation du masque pour ces élèves doit être fondée sur leur choix personnel ou celui de leurs familles ou de leurs gardiens, et ce choix doit être respecté.

Les sections Programmes de musique, Programmes d'éducation physique et santé et programmes de plein air, Sports à l'école et Programmes d'art dramatique, de cinéma et de danse présentent des lignes directrices supplémentaires sur le port du masque pendant certaines activités pour les élèves.

Le personnel devrait avoir recours à des méthodes positives et inclusives pour encourager les élèves à adopter des pratiques préventives, et il ne devrait pas utiliser des mesures de nature punitive ou traumatisantes. Consultez la section Milieus scolaires prévoyants pour en savoir davantage.

Le port du masque ne doit pas réduire ou remplacer d'autres mesures de prévention et de contrôle des infections plus efficaces dans les écoles, notamment :

- faire en sorte que les élèves et les membres du personnel restent à la maison s'ils sont malades ou s'ils doivent s'auto-isoler, notamment s'assurer que toutes les personnes qui entrent dans l'école ont effectué leur examen de santé quotidien;
- intensifier le nettoyage et la désinfection;
- répartir les élèves et le personnel dans des groupes de personnes constants (groupes-classes);
- adapter les milieux d'apprentissage pour optimiser l'utilisation de l'espace;
- assurer le maintien de la distance physique recommandée entre les groupes-classes;
- pratiquer une hygiène des mains diligente.

Ces mesures procurent plusieurs niveaux de protection qui réduisent le risque de transmission.

Les écoles et les conseils scolaires mettront des masques non médicaux à la disposition des membres du personnel, des élèves, ainsi que de toute personne qui devient malade pendant qu'elle est à l'école.

VISITEURS

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical à l'intérieur de l'école.

EXCEPTIONS POUR LE PERSONNEL, LES ÉLÈVES ET LES VISITEURS

Les exigences visant le port du masque mentionnées précédemment ne s'appliquent pas au personnel, aux élèves et aux visiteurs dans les circonstances ci-après :

- Lorsqu'une personne ne peut tolérer le port du masque pour des raisons de santé ou de comportement;
- Lorsqu'une personne est incapable de mettre ou d'enlever son masque sans l'aide d'une autre personne;
- Lorsque le masque est enlevé temporairement à des fins d'identification;
- Lorsque le masque est enlevé temporairement pour une participation à une activité scolaire à laquelle la personne ne peut participer en portant un masque (p. ex. pour jouer d'un instrument de musique à vent ou participer à une activité physique intensive);
- Lorsqu'une personne boit ou mange;
- Lorsqu'une personne est derrière une barrière physique;
- Lorsqu'une personne assure la prestation d'un service à une personne handicapée ou à une personne ayant des aptitudes différentes (y compris, mais sans s'y limiter, les personnes souffrant d'une déficience auditive) pour laquelle les signaux visuels, les expressions faciales ou le mouvement des lèvres sont importants.

Les écoles ne doivent pas exiger une note d'un fournisseur de soins (c.-à-d. un billet du médecin) pour confirmer que le membre du personnel, l'élève ou le visiteur ne peut pas porter un masque.

Aucun élève ne peut être empêché de venir à l'école ou de participer aux activités scolaires parce qu'il ne porte pas de masque. Consultez la section [Milieux scolaires prévoyants](#) pour en savoir davantage.

Il faut montrer aux élèves et aux membres du personnel la bonne façon de mettre, de porter, d'enlever et de ranger les masques et autres couvre-visages. Les sites Web du [BCCDC](#) et du [gouvernement du Canada](#) contiennent des renseignements à ce sujet.

Les masques médicaux ne sont pas requis pour une utilisation générale dans les écoles.

Le couvre-visage est, pour la personne qui le porte, une forme de protection pour les yeux. Il ne prévient pas nécessairement la dispersion des gouttelettes provenant de cette personne. Le couvre-visage ne doit pas être porté sans le masque non médical.

Ventilation et circulation de l'air

Rien ne prouve jusqu'à présent qu'un système de ventilation en bon état de fonctionnement dans un bâtiment contribue à la propagation du virus. Une bonne ventilation intérieure ne peut pas à elle seule protéger les gens d'une exposition au virus de la COVID-19, mais elle peut réduire le risque lorsqu'elle s'accompagne d'autres mesures de prévention.

Les autorités scolaires sont tenues de s'assurer que leurs systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) sont conçus, utilisés et entretenus conformément aux normes et aux spécifications relatives au confort des travailleurs ([OHS Regulation, partie 4 \[en anglais\]](#)).

Les autorités scolaires doivent assurer une maintenance régulière des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, et elles doivent veiller :

- à ce que les écoles équipées d'un système de recyclage ou de recirculation de l'air remplacent leurs filtres actuels par des filtres MERV 13 ou plus efficaces, si possible;
- à ce que les écoles équipées d'un système d'entrée d'air frais accroissent l'échange d'air moyen, comme il est indiqué dans les sites Web de l'[ASHRAE](#) (en anglais) et de [Rocky Point Engineering Ltd.](#)

Voici quelques mesures suggérées aux écoles pour améliorer la ventilation.

- Déplacer des activités à l'extérieur (p. ex. le repas du midi, des cours ou des activités physiques) et déplacer des classes à l'extérieur lorsque l'espace et les conditions météorologiques le permettent.
- Vérifier le fonctionnement du système de ventilation.
 - Les plans de sécurité des conseils scolaires et des bâtiments scolaires devraient comprendre des dispositions pour le cas où le système de ventilation d'une école ou d'un bâtiment scolaire tomberait temporairement en panne (p. ex. une panne d'électricité ou un bris dans le système de ventilation).
- Accroître les échanges d'air au moyen des réglages du système de CVC.

- Ouvrir les fenêtres si possible, lorsque les conditions météorologiques le permettent et lorsque le fonctionnement du système de CVC ne sera pas compromis.

Consultez le [site Web de WorkSafeBC](#) pour en savoir plus.

Exercices d'évacuation

Les écoles doivent continuer de tenir des exercices d'évacuation pour les situations d'urgence (p. ex. un incendie, un tremblement de terre ou un confinement), y compris les six exercices d'évacuation annuels en cas d'incendie imposés par le code de prévention des incendies de la Colombie-Britannique ([BC Fire Code 2.8.3.2](#)), et modifier leurs procédures actuelles d'évacuation afin de respecter les directives en matière de santé et de sécurité (p. ex. en prévoyant des zones de rassemblement supplémentaires pour la prévention des formations de foules).

- Les écoles doivent aviser le personnel de la tenue d'un exercice d'évacuation (c.-à-d. pas d'exercices « surprise »).
- Le code de prévention des incendies de la Colombie-Britannique exige des écoles qu'elles mènent des exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble des occupants d'un bâtiment. Des exercices d'évacuation partiels à l'intention de groupes d'élèves plus petits ne seraient pas conformes aux exigences du code de prévention des incendies concernant les exercices d'évacuation.
- Les écoles doivent continuer de mettre à jour tous les ans leur plan de sécurité, conformément au code de prévention des incendies, afin de faire en sorte que le plan tienne compte des changements dans l'utilisation et d'autres caractéristiques du bâtiment (comme les protocoles actuels associés à la pandémie). Les plans de sécurité contre les incendies des écoles, y compris les procédures des exercices d'évacuation, doivent être élaborés avec la coopération du service d'incendies local et d'autres organismes de réglementation.
 - Les écoles pourraient également avoir besoin de consulter le médecin-hygiéniste local, afin de connaître les mesures de distanciation physique et l'ÉPI qui s'appliquent à leurs conditions et leurs procédures d'évacuation particulières.
- Dans le cas d'une urgence réelle, les procédures d'urgence doivent avoir préséance sur les mesures de prévention associées à la pandémie de COVID-19.

Communication, formation et orientation

Les conseils scolaires et les écoles doivent communiquer avec clarté et cohérence les lignes directrices du médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique, et ils doivent distribuer des ressources d'information sur la COVID-19 au besoin. La communication des mesures de prévention des infections et de l'exposition doit être relayée dans plusieurs formats pour faciliter la compréhension (représentation visuelle, vidéos en langage des signes, etc.)

En outre, les conseils scolaires et les écoles devraient envisager d'offrir, tôt dans l'année et régulièrement par la suite, des séances d'orientation sur la santé et la sécurité au personnel (y compris les nouveaux employés et ceux qui changent d'emplacement de travail), aux parents, aux gardiens, aux élèves et aux autres adultes de l'école (p. ex. les enseignants en formation et les bénévoles), afin que tous les membres

de la communauté scolaire soient informés de leurs responsabilités et des ressources mises à leur disposition. Cette démarche pourrait prendre diverses formes : des informations en ligne, la distribution de documents d'orientation et de formation clairs, concis et faciles à comprendre, des séances interactives comportant une période de questions et des documents multilingues répondant aux besoins de la communauté. Consultez la liste de vérification de l'orientation sur la santé et la sécurité pour prendre connaissance de considérations concernant le soutien des autorités scolaires dans la planification de l'orientation en matière de santé et de sécurité à l'intention du personnel et des élèves.

WorkSafeBC recommande ce qui suit aux écoles et aux conseils scolaires :

- Former leurs employés :
 - sur le risque d'exposition à la COVID-19, ainsi que sur les signes et les symptômes de la maladie;
 - sur les procédures ou les directives de sécurité en milieu de travail, y compris le lavage des mains et l'étiquette en matière de toux et d'éternuements;
 - sur le signalement d'une exposition à la COVID-19 et sur les symptômes de la maladie;
 - sur les changements apportés aux politiques, aux pratiques et aux procédures de travail consécutivement à la pandémie COVID-19, avec mise au dossier de cette formation.
- Tenir un registre des instructions et de la formation sur la COVID-19 fournies aux travailleurs.

WorkSafeBC recommande aux employeurs de faire participer les travailleurs de première ligne, les comités mixtes de santé et de sécurité et les superviseurs à la préparation des protocoles pour leur milieu de travail. Les conseils scolaires et les écoles doivent avoir des comités locaux et des comités mixtes de santé et sécurité actifs qui se réunissent régulièrement, notamment avant toute transition entre les stades, et qui sont inclus dans leurs travaux de planification.

Les écoles et les conseils scolaires peuvent se rendre dans les sites Web du [BCCDC](#), de [B.C.'s Back to School Plan](#) et de [WorkSafeBC](#), ainsi que dans le catalogue de signalisations et d'affiches de [Queen's Printer COVID-19 Signage Catalogue](#).

Programmes et activités

Tous les programmes, y compris les programmes d'études, et toutes les activités doivent respecter les lignes directrices provinciales en matière de santé et de sécurité pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année, notamment les activités scolaires tenues à l'extérieur de l'établissement scolaire⁵ (p. ex. les académies sportives ainsi que les programmes et les cours communautaires). Les cours à option (p. ex. les

⁵ Les élèves et les membres du personnel sont également tenus d'observer les protocoles de sécurité imposés par l'établissement hôte, et ce sont ces protocoles qu'il faut respecter en cas de conflit.

Beaux-Arts) sont importants pour la santé et le bien-être des élèves. Le personnel responsable de ces programmes doit être :

- assuré que ces programmes continueront à tous les stades;
- soutenu dans la recherche de nouvelles approches pour réorganiser le contenu ou la présentation des cours, le cas échéant.

Les conseils scolaires et les écoles doivent inclure dans leurs communications des informations fondées sur des preuves fournies par le Bureau de la médecin-hygiéniste en chef et le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique, pour faire savoir que les risques de contamination à la COVID-19 par les élèves sont minimes et pour contribuer à démentir les informations erronées qui pourraient circuler dans le milieu scolaire.

L'équipement mis en commun doit être nettoyé et désinfecté conformément [aux directives de nettoyage et de désinfection](#) du présent document. Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après les cours de musique et la manipulation des instruments de musique.

Pour connaître les lignes directrices sur l'accès des visiteurs (p. ex. les conférenciers invités) pendant les heures d'ouverture de l'école, consultez la section [Accès des visiteurs et utilisations des lieux](#) du présent document. Comme les visiteurs ne font pas partie d'un groupe-classe, ils doivent respecter les exigences liées à la distanciation physique décrites dans la section [Distanciation physique](#) du présent document.

Les événements interécoles à participation en personne (compétitions, tournois, festivals, etc.) sont suspendus pour l'instant. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.

Pour obtenir de l'information sur les exigences liées au port du masque pour le personnel et les élèves du système d'éducation, consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#). Les sections [Programmes de musique](#), [Programmes d'éducation physique et santé et programmes de plein air](#), [Sports à l'école](#) et [Programmes d'art dramatique, de cinéma et de danse](#) présentent des lignes directrices supplémentaires sur le port du masque pendant certaines activités pour les élèves de l'enseignement intermédiaire et secondaire.

ÉDUCATION DES ADULTES

Les programmes d'éducation des adultes gérés par les écoles secondaires doivent suivre les directives du présent document, en particulier celles à l'intention des adultes dans un milieu scolaire. Parmi ces directives, on compte le respect des mesures environnementales et administratives, comme le maintien de la distance physique de deux mètres.

ÉTUDES ARTISTIQUES

- Veiller au lavage fréquent des mains : se laver les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes (le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et les membres du personnel devraient se laver les mains :
 - au début et à la fin de chaque classe;
 - avant et après la manipulation d'équipement mis en commun;
 - chaque fois que les mains sont visiblement sales.
- Procurer, dans la mesure du possible, des espaces et de l'équipement personnels pour les élèves.

- Éviter le plus possible la mise en commun de l'équipement, en numérotant et en assignant à chaque élève son propre équipement.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun conformément aux lignes directrices énoncées dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Au moment d'entrer dans la classe, encourager les élèves à utiliser les espaces désignés pour le dépôt des effets personnels, comme un espace désigné du bureau ou un espace marqué dans la salle.
- Démonstrations et instructions : faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'espace pour que tous les élèves puissent voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour permettre un espacement adéquat.

CRÉDITS DOUBLES

Les élèves peuvent cumuler des [« crédits doubles » comptant pour l'obtention du diplôme d'études secondaires en réussissant des cours dans certains établissements postsecondaires \(en anglais\)](#).

- Les lignes directrices en matière de santé et de sécurité du présent document s'appliquent aux élèves qui suivent des cours à crédits doubles dans les écoles secondaires.
- En ce qui concerne les élèves qui suivent des cours à crédits doubles dans un établissement d'enseignement postsecondaire, les écoles doivent s'assurer que les élèves observent les lignes directrices en matière de santé et de sécurité de l'établissement d'enseignement postsecondaire qu'ils fréquentent. Des renseignements sur ces lignes directrices peuvent être obtenus dans le [site Web du gouvernement de la C.-B. \(en anglais\)](#) et auprès de ces établissements.

PROGRAMMES D'ENRICHISSEMENT

- Les programmes d'enrichissement peuvent continuer si :
 - aux stades 2 à 4, la distance physique recommandée peut être maintenue entre les membres de groupes-classes différents;
 - au stade 2, les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe.

EXCURSIONS SCOLAIRES

Stade 2

Le personnel doit planifier des excursions scolaires respectant les politiques et procédures en vigueur et les directives en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19. Des mesures visant spécifiquement les excursions scolaires sont recommandées ci-après :

- L'établissement qui accueille une excursion scolaire doit fournir aux responsables de l'excursion son plan de fonctionnement associé à la COVID-19 et s'assurer que son plan n'entre pas en conflit avec celui de l'école. Le responsable de l'excursion scolaire relaie ensuite le plan aux parents et à la direction de l'école.
- Les directives en matière de transport sont décrites dans la section [Transport scolaire en autobus](#) du présent document.
- Le recours aux parents bénévoles pour le transport des élèves n'est pas autorisé aux stades 2 à 4.

- Les écoles doivent s’assurer que les responsables bénévoles ont suivi une formation et observent rigoureusement la distanciation physique recommandée et les autres directives liées à la santé et la sécurité, y compris le port du masque. Consultez la section [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour connaître les lignes directrices concernant les mesures de santé et de sécurité.
- Le respect des directives et des ordonnances de la médecin-hygiéniste en chef.
- Les excursions scolaires se déroulant à l’extérieur sont préférables.
- Le lieu qui accueille l’excursion scolaire doit faire l’objet d’une évaluation des risques – p. ex. une investigation scientifique ou une exploration à la plage.
- Aucune excursion scolaire ne doit comporter de nuitée.
- Les excursions scolaires internationales sont annulées jusqu’à nouvel ordre.

Stades 3 et 4

Aucune excursion scolaire n’est autorisée aux stades 3 et 4.

PROGRAMMES D’ALIMENTATION ET D’ART CULINAIRE

La préparation d’aliments à l’école est toujours permise dans le cadre des programmes d’apprentissage des élèves. Les directives ci-après doivent être suivies :

Salubrité des aliments

- Dans le cas des programmes d’alimentation et d’art culinaire, où des aliments sont préparés dans le cadre de l’apprentissage et consommés par les élèves qui les ont préparés, les mesures de santé et de sécurité suivantes sont recommandées :
 - Continuer d’observer les mesures et les exigences habituelles en matière de salubrité des aliments.
 - Appliquer les mesures de nettoyage et de désinfection décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document
- La formation de niveau 1 du programme FOODSAFE présente des renseignements importants sur la sécurité alimentaire et la sécurité des travailleurs, notamment les maladies alimentaires, la réception et le rangement des aliments, la préparation des aliments, le nettoyage et la désinfection. C’est une ressource utile pour les personnes qui cherchent de la formation sur les pratiques en matière de sécurité alimentaire.

Protocoles d’hygiène des mains et de nettoyage

- De bonnes pratiques d’hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l’eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n’est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - au début et à la fin du cours;
 - avant et après la manipulation des aliments;
 - avant de manger ou de boire, et après;
 - si de la saleté est visible sur les mains.

- La section [Nettoyage et désinfection](#) propose des protocoles de nettoyage et de désinfection.
- Pour la lessive, suivre les instructions fournies dans la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document.

Groupes-classes

- Comme les élèves cuisinent généralement ensemble dans les programmes d'art culinaire, il est recommandé d'instaurer des groupes-classes pour ces programmes.

SERVICES ALIMENTAIRES

Les écoles peuvent continuer de fournir des services alimentaires, y compris la vente d'aliments.

Certaines écoles assurent la prestation de services alimentaires réglementés en vertu du règlement sur les établissements d'alimentation ([Food Premises Regulation](#)). Ces établissements sont habituellement des cafétérias, mais ils pourraient également comprendre des programmes de repas.

- Si le service alimentaire fourni dans une école est régi par le règlement sur les établissements d'alimentation, aucune mesure autre que celles définies dans le présent document et les exigences courantes spécifiées dans le règlement ne doit être mise en œuvre (p. ex. un membre du personnel ayant reçu la formation du programme FOODSAFE ou un plan de sécurité alimentaire).
 - Le protocole de WorkSafeBC sur le retour en service des restaurants, des cafés, des bars et des boîtes de nuit ([WorkSafeBC Restaurants, cafes, pubs, and nightclubs: Protocols for returning to operation](#)) présente des considérations supplémentaires susceptibles d'être pertinentes pour la prestation de services alimentaires dans les écoles.
 - L'ordonnance du 18 septembre 2020 de la médecin-hygiéniste en chef concernant les établissements servant de la nourriture et des boissons alcoolisées ne s'applique pas aux écoles. Toutefois, les exigences liées aux groupes-classes et à la distanciation physique spécifiées dans les lignes directrices continuent de s'appliquer.
 - Les écoles et les conseils scolaires devraient s'adresser à l'autorité sanitaire locale s'ils ne sont pas certains si leurs services alimentaires font partie des services réglementés.
 - Les [lois sur la salubrité alimentaire \(en anglais\)](#) et les [Lignes directrices sur la vente d'aliments et de boissons dans les écoles de la C.-B.](#) demeurent valides et en vigueur.

En ce qui concerne les surfaces de contact avec les aliments, les écoles doivent veiller à ce que les désinfectants utilisés soient approuvés pour leur utilisation dans un établissement de services alimentaires et qu'ils conviennent pour la lutte contre le virus de la COVID-19. Ces désinfectants pourraient différer des produits mentionnés dans le présent document pour la désinfection et le nettoyage généraux. Le site Web du [BCCDC](#) contient des renseignements supplémentaires.

Les écoles peuvent continuer d'accepter des dons d'aliments pour le soutien de l'apprentissage et la prestation des programmes de repas, ainsi que pour les clubs des petits déjeuners et d'autres initiatives alimentaires.

Pour l'instant, la distribution parmi les élèves de mets faits à la maison (p. ex. les gâteaux d'anniversaire et la vente de pâtisseries maison) est interdite.

Les écoles devraient continuer d'insister sur le fait que la nourriture et les breuvages ne doivent pas être partagés.

Consultez l'annexe D, *Supplementary Guidance for School Meal Programs* (Lignes directrices complémentaires visant les programmes de repas scolaires) dans le document du BCCDC intitulé [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School](#) pour des lignes directrices sur la prestation de programmes scolaires, de clubs des petits déjeuners et d'autres initiatives alimentaires qui ne sont pas régis par le règlement sur les établissements de services alimentaires.

COLLECTES DE FONDS

Les écoles peuvent continuer de tenir des campagnes de collecte de fonds qui peuvent être mises en œuvre en ligne, en tenant compte des lignes directrices en matière de santé et de sécurité spécifiées dans le présent document. Si les collectes de fonds reposent sur la vente d'aliments, elles doivent également se conformer aux lignes directrices présentées dans le document [Guidelines for Food and Beverage Sales in B.C. Schools](#).

PROGRAMMES DE COUTURE

- Il faut employer de bonnes pratiques d'hygiène des mains, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - au début et à la fin du cours;
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements mis en commun;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- Il faut, dans la mesure du possible, aménager des espaces individuels et assigner les appareils aux élèves.
 - Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
 - Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun conformément aux directives décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
 - Inviter les élèves qui entrent en classe à déposer leurs effets personnels aux endroits désignés, comme une table ou une section de la salle réservée à cet effet.
- Démonstrations et instructions de sécurité : réserver un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.
- Pour la lessive, suivre les instructions fournies dans la section [Nettoyage et désinfection](#).

PROGRAMME DE MATERNELLE ET ACCUEIL À LA MATERNELLE

Dans le contexte de la COVID-19, les enfants qui font leur entrée à la maternelle auront besoin de plus de temps pour s'adapter au nouveau milieu scolaire et pour établir des relations avec les enseignants et leurs pairs.

- Les écoles pourraient envisager des stratégies de transition susceptibles d'aider les enfants à se familiariser avec les personnes, les espaces et les règles de l'école, par exemple :

- envoyer aux familles un récit, raconté du point de vue de l'élève, décrivant une journée d'école typique, les sentiments ressentis par l'élève et les choix que l'élève doit faire;
 - envoyer une vidéo montrant les mesures de santé et de sécurité de l'école, comme les affiches, le lavage des mains et l'espace de la classe;
 - dès l'arrivée des enfants à l'école, leur présenter les enseignants, qui les accueillent chaleureusement;
 - convoquer les familles à des vidéoconférences diffusées depuis la salle de classe, afin que les enfants et les familles puissent voir l'espace et poser des questions.
- Informer clairement et simplement les parents que le nombre d'adultes autorisé dans l'école et dans la classe est limité, et que les adultes doivent maintenir une distance physique entre eux et avec les enfants qui ne sont pas les leurs.
 - Prévoir une arrivée progressive des élèves, qui ne doit pas précéder l'accueil des autres élèves, comprenant par exemple :
 - l'accueil d'un nombre réduit de parents et de gardiens dans la classe pour que les consignes de distanciation physique soient respectées;
 - l'organisation d'activités d'apprentissage ou de transition supervisées à l'extérieur.
 - Aménager suffisamment d'espace pour que les parents et les gardiens puissent maintenir la distance physique recommandée, alors que les élèves eux-mêmes feront partie d'un groupe-classe.
 - Communiquer fréquemment avec les familles, à l'aide de photos ou d'une description des activités en classe, lorsque les élèves font la transition vers l'école à temps plein.
 - Présenter aux parents et aux gardiens des études démontrant que les taux de transmission chez les jeunes enfants sont faibles.
 - Demander aux élèves de la maternelle de réduire au minimum les contacts physiques. L'aménagement de la salle de classe et la disposition du mobilier doivent favoriser le travail en petits groupes et le jeu individuel.
 - Expliquer clairement aux élèves les règles par rapport au matériel de la classe, au jeu et aux contacts physiques, leur rappeler aimablement ces règles au cours de la journée et encourager les élèves à s'entraider.
 - Réconforter et rassurer les élèves d'une manière naturelle pour l'enseignant et l'élève, notamment au moyen :
 - d'une histoire;
 - d'un objet rassurant;
 - d'un verre d'eau;
 - d'une chanson;
 - d'une parole apaisante.
 - Préconiser l'apprentissage par le jeu, tout en limitant l'utilisation de matériel mis en commun et en suivant les protocoles de la section [Nettoyage et désinfection](#).

PROGRAMMES DE MUSIQUE

- Les cours, les programmes et les activités (p. ex. l'harmonie et la chorale) peuvent se poursuivre, dans les conditions décrites ci-après :
 - Le personnel enseignant et les élèves de la 4^e à la 12^e année doivent porter un masque lorsqu'ils sont à l'intérieur. Le masque peut être retiré temporairement lors d'une activité scolaire pendant laquelle la personne ne peut pas porter un masque (p. ex. pour jouer d'un instrument à vent), mais elle doit porter le masque pour chanter.
 - Au stade 2 :
 - les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe, et les élèves et les membres du personnel sont séparés le plus possible les uns des autres;
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire qui interagissent hors de leur groupe-classe;
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur.
 - Aux stades 3 et 4 :
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire en tout temps.
- Les écoles pourraient envisager d'installer des barrières transparentes aux endroits où la distance physique recommandée ne peut être maintenue de façon régulière (p. ex. entre un enseignant itinérant et un groupe-classe). Consultez les [directives relatives à la conception de barrières sanitaires de WorkSafeBC \(en anglais\)](#) pour obtenir des renseignements plus détaillés.
- Les concours, les prestations et les événements interécoles à participation en personne sont suspendus. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.
- L'équipement mis en commun doit être nettoyé et désinfecté conformément [aux directives de nettoyage et de désinfection](#). Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après les cours de musique et la manipulation des instruments de musique.
- Les cours de musique doivent être donnés en conformité avec les lignes directrices spécifiées dans le document [Guidance for Music Classes in BC During COVID-19](#), préparé par la B.C. Music Educators' Association et la Coalition for Music Education in B.C.

ESPACES DE BUREAU COMMUNS POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

- Les [directives de WorkSafeBC pour les bureaux](#) énumèrent des mesures qui devraient être prises en compte, et mises en œuvre le cas échéant, pour le personnel administratif (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des écoles physiques, notamment des locaux pour l'apprentissage distribué de même que des locaux administratifs pour l'école et le conseil scolaire). Veuillez noter que les groupes-classes ne peuvent pas s'appliquer aux programmes pour adultes (un groupe-classe composé uniquement d'adultes n'est pas une mesure acceptable en santé publique).

PROGRAMMES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (PEPS) ET PROGRAMMES DE PLEIN AIR

- Il faut créer des espaces entre les élèves et le personnel et privilégier le plus possible les activités et les programmes à l'extérieur.
- Les enseignants de la maternelle à la 12^e année doivent proposer des activités physiques :
 - qui ne donnent pas lieu à des contacts physiques prolongés (c.-à-d. des contacts qui durent plus d'un bref instant) ou à des rassemblements. Par exemple, les activités comme la tague ou le football-toucher présentent peu de risques, alors que des activités comme la lutte ou la danse avec un partenaire devraient être évitées. On encourage les enseignants à adapter le plus possible les activités de façon à réduire les contacts physiques, y compris au sein du groupe-classe.
 - qui facilitent la distanciation physique (2 m) à l'extérieur des groupes-classes.
- Les membres du personnel enseignant sont tenus de porter un masque pendant les cours des PEPS et des programmes de plein air qui ont lieu à l'intérieur, lorsqu'il n'y a pas de barrière physique.
- L'équipement mis en commun peut être utilisé s'il est nettoyé et désinfecté conformément aux directives de la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document.
 - Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après l'activité physique et la manipulation de matériel.
 - Il faut désinfecter les aides à l'enseignement (p. ex. les planchettes à pince, les tableaux blancs, les stylos et les bacs de transport du matériel).
- Consultez les [Lignes directrices d'EPS Canada](#).
 - À la place des activités traditionnelles en équipes, préconiser les activités individuelles comme la danse, les activités dans des environnements contrôlés ou en plein air, les exercices qui ne demandent aucun matériel, la mise en forme, la pleine conscience, la gymnastique ou les jeux de tir sur cible.
 - Explorer les parcs et les espaces verts locaux pour les activités d'apprentissage et de récréation en plein air.
- Pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, les programmes d'éducation physique et de plein air peuvent avoir lieu en conformité avec les lignes directrices énoncées ci-dessus.
- Pour les élèves de la 4^e à la 12^e année, les programmes d'éducation physique et de plein air peuvent avoir lieu en conformité avec les lignes directrices énoncées ci-dessus, en plus des exigences supplémentaires ci-après :

ACTIVITÉS PHYSIQUES INTENSIVES⁶

- Pour les activités physiques stationnaires et intensives (p. ex. la bicyclette d'exercice et la musculation), les personnes et l'équipement doivent être espacés de deux mètres à l'intérieur, **y compris les personnes appartenant au même groupe classe**. S'il n'est pas

⁶ En règle générale, les activités physiques intensives entraînent une respiration forte et un rythme cardiaque élevé. La plupart des gens qui s'adonnent à ce type d'activités ne peuvent pas articuler plus de quelques mots avant de devoir reprendre leur souffle. Au contraire, la plupart des gens qui s'adonnent à des activités physiques peu intensives peuvent tenir une conversation sans avoir à reprendre leur souffle.

possible d'établir une distance physique de deux mètres et si l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, il ne faut pas tenir l'activité, et celle-ci doit être remplacée par une autre activité.

- Les masques ne doivent pas remplacer la nécessité d'une distance physique de deux mètres entre les élèves ou entre les pièces d'équipement de conditionnement physique pendant les activités physiques stationnaires et intensives à l'intérieur.
- Pour les activités physiques intensives menées à l'intérieur ou à l'extérieur qui donnent lieu à des déplacements (p. ex. le ballon-panier et le soccer) :
 - **Les élèves d'un même groupe-classe** ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit se dérouler de façon à réduire la probabilité d'un contact physique prolongé au-delà d'un bref instant.
 - **Les élèves appartenant à des groupes-classes différents** sont tenus de maintenir la distance physique recommandée (2 m).
- Le port du masque pendant les activités physiques intensives (stationnaires ou avec déplacements, à l'intérieur ou à l'extérieur) est un choix personnel de l'élève.

ACTIVITÉS PHYSIQUES PEU INTENSIVES⁷

- Pour les activités physiques peu intensives pratiquées à l'intérieur (p. ex. le yoga et la marche), les élèves sont tenus de porter un masque s'il n'y a pas de barrière physique.

Pourquoi les élèves ne sont-ils pas tenus de porter un masque pendant les activités physiques intensives?

Pendant les activités physiques intensives, le rythme de la respiration s'accroît (ce qui entraîne de l'humidité dans le masque), et la personne qui porte le masque est plus susceptible de se toucher le visage et d'ajuster fréquemment le masque. Ces facteurs diminuent l'efficacité du masque. En outre, il est plus difficile de respirer à travers un masque mouillé. Les personnes qui portent un masque pendant une activité physique intensive devraient le changer dès qu'il est mouillé.

TERRAINS DE JEUX

À l'heure actuelle, rien ne prouve que la COVID-19 se transmette sur les terrains de jeux, qui sont des milieux sûrs. Les mesures suivantes doivent être observées au moment d'utiliser les aires de jeux :

- Se laver les mains avant et après le jeu extérieur.
- Réduire au minimum les contacts directs entre les élèves.
- Les enfants peuvent jouer avec du sable et de l'eau s'ils lavent leurs mains avant et après le jeu. Le virus de la COVID-19 ne survit pas longtemps sur les surfaces autres que les surfaces dures. Rien ne prouve que le virus survive dans le sable, dans l'eau ou dans la pâte à modeler.

⁷ En règle générale, les activités physiques intensives entraînent une respiration forte et un rythme cardiaque élevé. La plupart des gens qui s'adonnent à ce type d'activités ne peuvent pas articuler plus de quelques mots avant de devoir reprendre leur souffle. Au contraire, la plupart des gens qui s'adonnent à des activités physiques peu intensives peuvent tenir une conversation sans avoir à reprendre leur souffle.

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les terrains de jeux, consultez le [site Web du Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique \(en anglais\)](#).

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES ET ESPACES D'APPRENTISSAGE COMMUNS

- Les bibliothèques scolaires et les espaces d'apprentissage communs devraient être ouverts pendant les stades 1 à 4.

À l'heure actuelle, rien ne prouve que le virus de la COVID-19 se transmet par l'intermédiaire des manuels de classe, du papier ou d'autres produits à base de papier. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de limiter la distribution ou la diffusion des livres, ou encore des ressources éducatives à base de papier, aux élèves en raison de la pandémie de COVID-19.

- Les élèves et les membres du personnel doivent pratiquer une bonne hygiène des mains, c'est-à-dire se laver les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes (le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et les membres du personnel devraient se laver les mains :
 - avant et après avoir manipulé de l'équipement ou des ressources partagées;
 - chaque fois que les mains sont visiblement sales.
- Les produits laminés ou glacés à base de papier (p. ex. les livres, les revues et les feuilles de travail) et les objets dotés d'une couverture en plastique (p. ex. les DVD) présentent peu de risques. Les processus courants de feuilletage et de circulation des livres peuvent avoir lieu comme d'habitude. Il n'est pas nécessaire de nettoyer ou de désinfecter ces objets, ni de les mettre en quarantaine.
- Pour en savoir plus sur le nettoyage, y compris pour les appareils électroniques, consultez les lignes directrices inscrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Lorsqu'ils se rendent dans la bibliothèque ou les espaces d'apprentissage communs, les élèves et les membres du personnel doivent rester le plus possible avec leur groupe-classe et maintenir la distance physique recommandée avec les personnes qui ne font pas partie de leur groupe-classe.
- Les élèves devraient apporter leurs fournitures scolaires personnelles pour les cours donnés dans les espaces communs. Pour les activités associées au laboratoire ouvert et aux programmes STIM, consultez la section [PROGRAMMES DE SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGÉNIERIE ET MATHÉMATIQUES](#).

Les écoles devraient installer une barrière faite de matériau transparent au comptoir d'emprunt de la bibliothèque si la distance physique recommandée ne peut pas être maintenue avec constance. Consultez les [lignes directrices de WorkSafeBC sur la conception de barrières efficaces](#) (en anglais) pour en savoir davantage.

- La BC Teacher Librarians Association a élaboré le document [Recommendations for Access to Library Learning Commons Resources to Meet COVID-19 Requirements](#). (Exigences liées à la COVID-19 – Recommandations visant l'accès aux ressources d'apprentissage communes de la bibliothèque).

SPORTS À L'ÉCOLE

- Les activités et les programmes sportifs (p. ex. les sports intramurales, ainsi que les pratiques et les parties des sports d'équipe) peuvent se poursuivre, et les académies sportives peuvent demeurer ouvertes dans les conditions décrites ci-après :
 - Les activités ne donnent pas lieu à des contacts physiques prolongés (c.-à-d. des contacts qui durent plus d'un bref instant). Par exemple, les activités comme le soccer ou le football-toucher présentent peu de risques, alors que des activités comme la lutte devraient être évitées.
 - On encourage les écoles à adapter les activités et les sports au besoin, afin de réduire les contacts physiques.
 - Il n'y a pas de spectateurs, uniquement les participants et le nombre minimal de personnes requis pour mener l'activité.
 - Le personnel enseignant et les autres adultes portent tous un masque lorsque l'activité a lieu à l'intérieur et qu'il n'y a pas de barrière physique.
 - Pour les élèves de la maternelle à la 3^e année :
 - **Les élèves d'un même groupe-classe** ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit se dérouler de façon à réduire la probabilité d'un contact physique prolongé au-delà d'un bref instant.
 - **Les élèves appartenant à des groupes-classes différents** sont tenus de maintenir la distance physique recommandée (2 m) lorsqu'ils sont à l'intérieur. À l'extérieur, les activités doivent se dérouler de façon à réduire la probabilité d'un contact physique prolongé au-delà d'un bref instant.
 - Pour les élèves de la 4^e à la 12^e année :

ACTIVITÉS SPORTIVES INTENSIVES⁸

- Pour les activités stationnaires intensives, les élèves et les pièces d'équipement de conditionnement physique (p. ex. les bicyclettes stationnaires, les tapis roulants et les poids) doivent être espacés de deux mètres si l'activité se déroule à l'intérieur, **y compris pour les élèves d'un même groupe-classe**. S'il n'est pas possible d'établir un espacement de deux mètres et que l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, elle ne doit pas avoir lieu et une autre activité doit être choisie.
 - Les masques ne doivent pas remplacer la nécessité d'un espacement de deux mètres entre les élèves ou les pièces d'équipement de conditionnement physique pendant les activités stationnaires intensives menées à l'intérieur.
- Pour les activités physiques intensives pratiquées à l'intérieur ou à l'extérieur qui donnent lieu à des déplacements (p. ex. le ballon-panier et le soccer) :

⁸ En règle générale, les activités physiques intensives entraînent une respiration forte et un rythme cardiaque élevé. La plupart des gens qui s'adonnent à ce type d'activités ne peuvent pas articuler plus de quelques mots avant de devoir reprendre leur souffle. Au contraire, la plupart des gens qui s'adonnent à des activités physiques peu intensives peuvent tenir une conversation sans avoir à reprendre leur souffle.

- **Les élèves d'un même groupe-classe** ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit se dérouler de façon à réduire la probabilité d'un contact physique prolongé au-delà d'un bref instant.
- **Les élèves appartenant à des groupes-classes différents** sont tenus de maintenir la distance physique recommandée (2 m).
- Le port du masque pendant les activités physiques intensives (stationnaires ou avec déplacements, à l'intérieur ou à l'extérieur) est un choix personnel⁹.

ACTIVITÉS SPORTIVES PEU INTENSIVES¹⁰

- Pour les activités physiques peu intensives pratiquées à l'intérieur (p. ex. les étirements et le golf), les élèves sont tenus de porter un masque, s'ils ne sont pas en mesure de maintenir la distance physique recommandée (2 m) et s'il n'y a pas de barrière physique.
- L'équipement commun peut être utilisé s'il est nettoyé et désinfecté conformément aux lignes directrices spécifiées dans la section Nettoyage et désinfection du présent document.
 - Il faut encourager les élèves à bien se laver les mains avant et après leur participation à une activité sportive et leur utilisation de l'équipement.
 - Il faut désinfecter les aides à l'enseignement (p. ex. les planchettes à pince, les tableaux blancs, les stylos et les bacs de transport du matériel).
- Les activités sportives doivent avoir lieu le plus possible à l'extérieur.
- Pour l'instant, toutes les compétitions et tous les événements interécoles et en personne sont interdits.
- Pour obtenir plus de renseignements, consultez le document [Return to School Sports Plan from BC School Sports](#). En cas de différences entre les lignes directrices, les écoles et les conseils scolaires doivent suivre les directives du ministère de l'Éducation énoncées dans le présent document.

PROGRAMMES DE SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGÉNIERIE ET MATHÉMATIQUES

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements mis en commun;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- Attribuez un espace et un équipement individuels à chaque élève, dans la mesure du possible.

⁹ Lisez la réponse à la question « Pourquoi les élèves de l'enseignement intermédiaire et secondaire ne sont-ils pas tenus de porter un masque pendant les activités physiques intensives? » pour en savoir plus.

¹⁰ En règle générale, les activités physiques intensives entraînent une respiration forte et un rythme cardiaque élevé. La plupart des gens qui s'adonnent à ce type d'activités ne peuvent pas articuler plus de quelques mots avant de devoir reprendre leur souffle. Au contraire, la plupart des gens qui s'adonnent à des activités physiques peu intensives peuvent tenir une conversation sans avoir à reprendre leur souffle.

- Éviter la mise en commun des outils à main, en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
- Inviter les élèves qui entrent en classe à déposer leurs effets personnels aux endroits désignés, comme une table ou une section de la salle réservée à cet effet.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun, conformément aux directives décrites à la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Démonstrations et instructions de sécurité : réservez un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.

LABORATOIRES DE SCIENCES

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements mis en commun;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- Attribuez un espace et un équipement individuels à chaque élève, dans la mesure du possible.
 - Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
 - Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun, conformément aux directives décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Démonstrations et instructions de sécurité : réservez un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.

ÉTUDES TECHNOLOGIQUES (COURS EN ATELIER ET PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE)

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements partagés;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- Aménager des espaces individuels et assigner les accessoires aux élèves dans la mesure du possible.
 - Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.

- Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun conformément aux directives décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Inviter les élèves qui entrent en classe à déposer leurs effets personnels aux endroits désignés, comme une table ou une section de la salle réservées à cet effet.
- Démonstrations et instructions de sécurité : réserver un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.
- Pour le programme Trades in Training et les autres programmes de formation professionnelle, une étroite collaboration et une communication soutenue avec les établissements postsecondaires sont indispensables.
 - Le personnel et les élèves de l'école et de l'établissement postsecondaire doivent connaître les mesures de santé et de sécurité en vigueur.
 - Les élèves doivent faire leur auto-évaluation de santé avec diligence avant les transitions entre l'école secondaire et l'établissement postsecondaire.
- Les programmes de formation professionnelle ont une structure particulière et sont sous la supervision de l'Industry Training Authority (ITA). Des informations à jour sur l'évaluation et la programmation des cours du programme peuvent être consultées en ligne (en anglais).
 - Les travailleurs trouveront de l'information à leur intention sur la [page Web de WorkSafeBC sur la COVID-19 \(en anglais\)](#).
 - [Ce que doivent faire les travailleurs](#)
 - [Travailler en toute sécurité](#)
 - [Information propre à chaque industrie](#)

PROGRAMMES D'ART DRAMATIQUE, DE CINÉMA ET DE DANSE

- Les festivals et les événements interécoles à participation en personne sont suspendus. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.
- Dans les cours de danse et d'art dramatique, les contacts doivent être réduits au minimum par une réorganisation en petits groupes des échauffements, des exercices et des représentations. L'espace réservé à chaque personne doit être suffisant pour permettre la distanciation physique recommandée.
 - Une telle réorganisation pourrait signifier qu'une partie des élèves de la classe agiront à titre de spectateur et d'observateur critique des prestations artistiques.
 - Une telle réorganisation pourrait signifier qu'une partie des élèves de la classe travailleront dans un autre endroit, en petits groupes ou individuellement.
- Le jeu des comédiens ou des danseurs doit être mis en scène ou chorégraphié de manière à réduire au minimum les contacts et les interactions face à face. Enseignants et élèves devront faire preuve de créativité pour préserver le dynamisme de la trame narrative ou l'expression du mouvement.
- Les membres du personnel enseignant sont tenus de porter un masque pendant ces programmes lorsqu'ils sont à l'intérieur et qu'il n'y a pas de barrière physique.

- Les élèves de la 4^e à la 12^e année sont tenus de porter un masque pendant ces programmes lorsqu'ils sont à l'intérieur, sauf pendant les activités physiques intensives.
- L'équipement mis en commun, comme les décors, les accessoires et les caméras, doit être nettoyé et désinfecté conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection](#) du présent document. Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après les cours d'art dramatique, de cinéma ou de danse.
- La mise en commun des costumes doit être limitée pour l'instant. Pour la lessive, veuillez suivre les instructions fournies à la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document.
- Il faut utiliser, dans la mesure du possible, des espaces extérieurs et des espaces réservés aux représentations qui permettent la distanciation physique recommandée pour l'art dramatique, le cinéma et la danse, en particulier si les spectacles ont lieu normalement dans des salles de théâtre, des foyers d'artistes et des studios dépourvus de fenêtres.
- Il faut envisager d'autres moyens de présenter les spectacles, comme la diffusion en ligne, les représentations en classe ou les représentations devant la famille.
- L'Association of BC Drama Educators (ABCDE) élabore actuellement des lignes directrices visant l'enseignement de l'art dramatique durant la pandémie de COVID-19. Le personnel peut consulter le [site Web de l'ABCDE \(en anglais\)](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL

Le milieu de travail a été perturbé par la pandémie de COVID-19, et les employeurs doivent suivre les dernières directives de la [médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique](#) et de [WorkSafeBC](#) (en anglais). Les élèves peuvent toujours participer à des stages en milieu de travail, à condition que les directives ci-après soient respectées :

- Les écoles et les conseils scolaires doivent faire en sorte que les élèves soient couverts par un régime d'assurance valide pour les stages dans des milieux de travail standard et qu'ils suivent les directives de WorkSafeBC.
 - Les travailleurs trouveront de l'information à leur intention sur la [page Web de WorkSafeBC concernant la COVID-19 \(en anglais\)](#).
 - [Ce que doivent faire les travailleurs](#)
 - [Travailler en toute sécurité](#)
 - [Information propre à chaque industrie](#)
- Pour les stages en cours et à venir, les normes contenues dans le [Work Experience Program Guide](#) doivent être respectées. (*Remarque : Les inspections de site réalisées pour la préparation et le suivi du stage peuvent être faites en ligne si nécessaire.*)
- Les écoles et les conseils scolaires déterminent si les élèves peuvent continuer un stage en cours ou commencer un stage de façon sécuritaire, en tenant compte des directives de la [médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique](#) et de [WorkSafeBC](#) concernant la COVID-19. À des fins de sensibilisation et de soutien pour les stages dans ces conditions, il est recommandé aux écoles et aux conseils scolaires de demander l'approbation des parents ou des gardiens avant l'amorce ou la poursuite d'un stage durant la pandémie de COVID-19.
- Les élèves et les employés de soutien qui accompagnent les élèves ayant des besoins particuliers, notamment sur les lieux de travail ou dans les cours et les lieux de formation générale, doivent observer les directives du lieu de travail portant sur la santé et la sécurité, y compris le port d'un ÉPI, si nécessaire.

Activités parascolaires

Les activités parascolaires peuvent se poursuivre et les clubs peuvent demeurer en activité dans les conditions décrites ci-après :

- Aux stades 2 à 4, la distance physique recommandée peut être maintenue entre les membres de groupes-classes différents.
- Au stade 2, les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe, et un espace adéquat est fourni pour éviter les rassemblements.

Les activités non éducatives, comme les danses, les spectacles et les célébrations en personne à l'intention des élèves, sont considérées comme des événements et doivent donc satisfaire aux exigences de l'ordonnance [Gathering and Events Order](#) de la médecin-hygiéniste en chef.

Les événements interécoles à participation en personne (compétitions, tournois, festivals, etc.) sont suspendus pour l'instant. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.

Annexe A : Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes

Une série de mesures peuvent être mises en œuvre dans les établissements scolaires pour prévenir la transmission de la COVID-19. Les organigrammes inclus dans la présente annexe aideront les autorités scolaires à suivre l'approche échelonnée de mesures de protection et de mesures administratives recommandée aux écoles (p. ex. la répartition des élèves et du personnel dans des groupes-classes, la distanciation physique recommandée, les protocoles révisés de nettoyage et de désinfection, l'utilisation de l'espace extérieur pour les activités d'apprentissage, les horaires échelonnés, la promotion de l'hygiène personnelle comme le lavage fréquent des mains et l'étiquette en matière d'hygiène respiratoire, ainsi que les politiques strictes concernant les élèves et les membres du personnel malades).

Les autorités scolaires doivent avoir exploré tous les recours proposés à un échelon avant de passer à l'échelon suivant de l'organigramme. **Toutes les décisions doivent accorder la priorité à la santé et à la sécurité des élèves et être prises dans l'intérêt supérieur des élèves.**

CONSIDÉRATIONS POUR LE PERSONNEL (Y COMPRIS LE PERSONNEL ITINÉRANT)

Les écoles doivent réduire au minimum le nombre d'employés appelés à interagir avec des groupes-classes autres que le leur, tout en continuant à soutenir l'apprentissage dans un environnement positif, sain et sécuritaire. L'organigramme ci-après décrit les éléments qui doivent être pris en considération dans l'affectation d'un membre du personnel à un groupe-classe, ainsi que la marche à suivre lorsqu'un membre du personnel ne peut être affecté à un groupe-classe (p. ex. un enseignant spécialisé ou un aide-enseignant travaillant avec plusieurs groupes-classes, ou encore un enseignant en disponibilité).

Niveau 1 : Le membre du personnel peut-il être affecté à un groupe-classe?

Tenir compte des limites physiques du groupe-classe, du rôle et des responsabilités du membre du personnel et des besoins des élèves.

Niveau 2 : Dans la négative, le membre du personnel peut-il s'acquitter de ses fonctions en gardant la distance physique recommandée (2 m)?

Envisager de réaménager les salles ou d'aménager un autre espace sécuritaire.

Niveau 3 : Dans la négative, des mesures de protection physique peuvent-elles être mises en œuvre?

Envisager d'installer des barrières transparentes, ou encore de demander au membre du personnel de fournir des services virtuels ou à distance.

Niveau 4 : Si aucune des mesures décrites ci-dessus ne peut être mise en œuvre, le membre du personnel doit maintenir la plus grande distance physique possible. En outre, veuillez consulter la section Équipement de protection individuelle (ÉPI) pour connaître les exigences visant les masques pour tous les membres du personnel enseignant.

MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Les écoles et les conseils scolaires sont tenus d'offrir l'éventail complet des programmes d'études du Ministère comme il est décrit dans l'[approche en cinq stades pour le système d'éducation](#) – voir le document [Lignes directrices opérationnelles à l'intention des conseils scolaires et des autorités scolaires indépendantes](#). L'organigramme ci-après décrit les éléments qui doivent être pris en considération par les écoles et les conseils scolaires dans la planification des modalités de l'enseignement aux élèves du secondaire.

1. Répartir les élèves et les membres du personnel dans des groupes-classes, en tenant compte des points suivants :

- a. Des « groupes-classes naturels » se dégagent-ils à l'analyse des données d'inscription des élèves (p. ex. élèves suivant les mêmes matières de base ou inscrits aux mêmes cours à option)?
- b. Quels cours ou programmes se prêtent bien à la distanciation physique recommandée (selon le milieu d'apprentissage et l'espace disponible par rapport au nombre d'élèves inscrits) et pourraient ainsi être soustraits aux exigences relatives aux groupes-classes¹?

2. Créer des horaires comprenant des cours « en groupe-classe » et des cours « entre groupes-classes ».

- a. Cours « en groupe-classe » : tous les élèves appartiennent au même groupe-classe et réduisent au minimum les contacts physiques.
- b. Cours « entre groupes-classes » : les élèves appartiennent à différents groupes-classes et doivent maintenir une distance physique de deux mètres.

Remarque : Consultez la section Équipement de protection individuelle (ÉPI) pour connaître les exigences visant les masques pour les élèves de l'enseignement intermédiaire et secondaire.

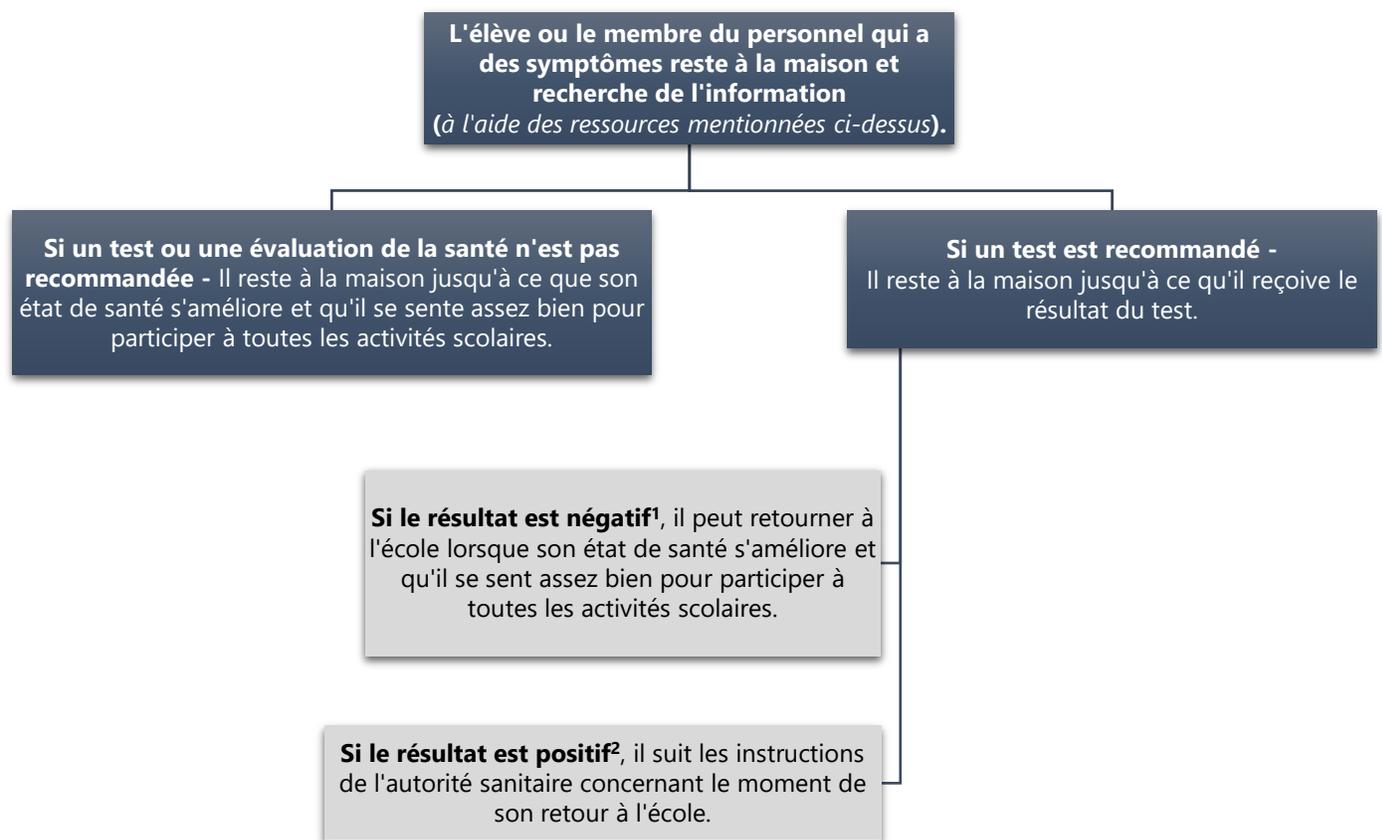
- ### 3. Dans le cas des cours ou des programmes qui ne se prêtent pas à des arrangements comme des groupes-classes ou la distanciation physique recommandée, compléter l'enseignement en classe par un apprentissage autonome ou à distance.

¹ À l'intérieur des groupes-classes, la règle est de réduire au minimum les contacts physiques. Il est recommandé d'instaurer les groupes-classes en priorité dans les matières qui ne peuvent être enseignées de façon sécuritaire au moyen de stratégies de distanciation physique.

Le port obligatoire du masque par les élèves en classe n'est pas une solution de rechange acceptable aux groupes-classes ni à la distanciation physique recommandée.

Annexe B : Symptômes de la COVID-19, tests et retour à l'école

Le moment où un membre du personnel, un élève ou un autre adulte peut retourner à l'école dépend du type de symptômes qu'ils ont eu et si un test de la COVID-19 a été recommandé. Consultez les ressources de l'application [Vérification sanitaire M à 12](#) et la page Web [When to get tested for COVID-19](#) du BCCDC pour des lignes directrices spécifiques. Les membres du personnel, les élèves, les parents et les gardiens peuvent également utiliser l'outil d'autoévaluation en ligne du BCCDC ([Self-Assessment Tool](#)), composer le 811 ou communiquer avec leur fournisseur de soins de santé.



^{1.} Les symptômes d'une maladie respiratoire courante peuvent persister pendant une semaine ou plus. La personne n'a pas à passer un deuxième test, sauf si elle contracte une nouvelle maladie. Le [BCCDC](#) est informé des résultats négatifs.

^{2.} La santé publique communique avec toutes les personnes qui ont un résultat positif. Rendez-vous dans le site Web du BCCDC pour plus d'informations sur les [résultats positifs](#) (en anglais).

Annexe C : Orientation en matière de santé et sécurité – Liste de vérification

La présente liste de vérification a pour but d'aider les conseils scolaires et les autorités scolaires indépendantes (les « autorités scolaires ») à planifier l'orientation continue du personnel (y compris les nouveaux employés et ceux qui sont affectés à un endroit différent), des autres adultes (notamment les bénévoles et les candidats à l'enseignement en cours de formation) et des élèves en matière de santé et de sécurité. Les séances d'orientation devraient fournir un aperçu exhaustif des lignes directrices et des principes clés présentés ci-après, de même que des renseignements sur la façon dont ces lignes directrices et ces principes seront mis en vigueur à l'école :

- [Directives provinciales en matière de santé et de sécurité pour les milieux scolaires de la maternelle à la 12^e année](#)
- Les lignes directrices en santé publique du BCCDC sur la COVID-19 pour les milieux scolaires de la maternelle à la 12^e année ([BCCDC's COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School Settings](#))
- Les protocoles de retour au travail de WorkSafeBC pour le système d'éducation ([WorkSafeBC's Education \(K-12\): Protocols for returning to operation](#))
- Le plan de sécurité de l'école ou du conseil scolaire pour la COVID-19

Les écoles et les conseils scolaires devraient établir leur comité conjoint sur la santé et la sécurité avant de tenir les séances d'orientation. Leur comité devrait tenir des réunions plus fréquentes au début de l'année scolaire, afin de déterminer et de régler rapidement toute préoccupation liée à la santé et la sécurité.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL ET LES ÉLÈVES

Adopter une approche sensible aux traumatismes :

- Lorsque c'est possible, demander à un membre du personnel qui a reçu une formation dans la pratique tenant compte des traumatismes de prendre charge d'une partie de la séance d'orientation.
- Réaliser des évaluations axées sur les besoins et des vérifications régulières après la séance d'orientation, et procurer aux élèves et aux membres du personnel les coordonnées de personnes-ressources qui pourront leur fournir un soutien supplémentaire.
- Fournir de l'information sur la façon d'obtenir des services de counselling au début de l'année scolaire.
- Pour le personnel : envisager de diffuser le lien du webinaire intitulé [Building Compassionate Communities in a New Normal](#) (Établir des collectivités humaines dans un nouveau normal). Ce webinaire gratuit, qui a été créé par le ministère de l'Éducation, a pour but de fournir aux enseignants, aux adjoints en éducation et aux administrateurs de l'information, des idées et des stratégies qu'ils peuvent utiliser en vue d'établir des espaces humains pour les élèves.

Mettre en lumière le processus utilisé pour l'élaboration du plan de l'école ou du conseil scolaire (p. ex. l'harmonisation avec l'orientation provinciale ou l'engagement à l'échelle locale) ainsi que des directives provinciales en matière de santé et de sécurité :

- Selon les études épidémiologiques actuelles portant sur la COVID-19 en Colombie-Britannique, les dernières recherches, les directives de la médecin-hygiéniste en chef et les éléments probants qui montrent que les enfants sont moins à risque de contracter et de transmettre le virus de la

COVID-19, tous les élèves de la maternelle à la 12^e année peuvent retourner en classe à plein temps, en conformité avec les lignes directrices actuelles de la santé publique pour les écoles.

- Les Directives provinciales en matière de santé et de sécurité pour les milieux scolaires de la maternelle à la 12^e année ont été élaborées par le ministère de l'Éducation en collaboration avec le ministère de la Santé, les titulaires de droits autochtones et les partenaires en éducation, notamment les responsables et le personnel de soutien des écoles et des conseils scolaires, les enseignants et les parents.
- Ces directives sont fondées sur les lignes directrices de la santé publique élaborées par le bureau de la médecin-hygiéniste en chef et le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique (BCCDC).

Discuter de l'importance de la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité qui favorisent l'équité et l'inclusion, et indiquer la façon dont ces principes sont pris en compte dans le plan de sécurité de l'école ou du conseil scolaire.

Examiner les lignes directrices en matière de santé et de sécurité et le plan de sécurité de l'école ou du conseil scolaire, et décrire de quoi aura l'air une journée d'école avec les nouvelles lignes directrices (les interactions entre les pairs et les membres du personnel, les flux de circulation dans l'ensemble de l'école, les temps de transition, les périodes de récréation et de repas, ainsi que les horaires des classes).

Souligner la façon dont des mesures exhaustives de prévention et de contrôle des infections sont mises en œuvre dans les écoles dans le but d'assurer la sécurité des élèves et du personnel (consulter la section « Mesures de prévention et de contrôle des infections » et l'annexe A, Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes, du présent document pour en savoir davantage).

Discuter des mesures concernant les activités parascolaires, de même que les activités et les événements touchant l'ensemble de l'école. Donner la possibilité aux membres du personnel et aux élèves de proposer des solutions de rechange afin de poursuivre le soutien des événements dans un format différent (p. ex. en mode virtuel), si nécessaire.

Revoir les procédures d'urgence et d'évacuation de l'école (p. ex. les exercices d'évacuation en cas d'incendie), en tenant compte des nouvelles lignes directrices en matière de santé et de sécurité (p. ex. établir des zones de rassemblement supplémentaires afin de réduire la taille des rassemblements).

Définir les responsabilités individuelles (p. ex. la vérification quotidienne de l'état de santé et la nécessité de rester à la maison en cas de maladie) et rappeler à chacun de faire sa part (p. ex. en pratiquant régulièrement une hygiène efficace des mains, en n'apportant avec soi que les effets personnels nécessaires et en instituant des lignes directrices visant les visiteurs).

Délimiter les mesures en place pour le soutien des élèves et des membres du personnel immunodéprimés.

Mettre en œuvre des stratégies faisant en sorte que les membres du personnel et les élèves qui ne sont pas en mesure de participer aux séances d'orientation connaissent les protocoles en matière de santé et de sécurité (p. ex. en leur fournissant une brochure ou une vidéo sur les plans de sécurité liés à la COVID-19).

Procurer suffisamment de temps et d'espace au personnel, aux élèves, aux parents et aux gardiens pour qu'ils puissent examiner le plan de sécurité de l'école ou du conseil scolaire, poser des questions et transmettre des commentaires. Fournir les coordonnées de personnes-ressources qui répondront aux questions susceptibles d'être soulevées.

- Décrire le processus visant la prise en compte des préoccupations et des suggestions concernant le plan de sécurité lié à la COVID-19 (p. ex. des suggestions pour le soutien de l'amélioration continue).
- Délimiter le processus en place visant l'évaluation et la révision régulières du plan de sécurité de l'école ou du conseil scolaire, ainsi que la façon dont les membres du personnel, les élèves, les parents et les gardiens seront tenus informés de tout changement fait au plan.
- Communiquer de façon proactive et continue les modifications apportées aux politiques, aux pratiques et aux procédures, afin de faire en sorte que le personnel, les élèves, les parents et les gardiens soient rapidement informés.
- Fournir une liste de ressources et de liens informatifs [p. ex. les ressources du [BCCDC](#), y compris une [affiche sur la façon de mettre un masque](#), [des ressources du gouvernement du Canada](#) sur la façon de mettre, de retirer, de ranger et de nettoyer un masque non médical ou un couvre-visage, des lignes directrices élaborées par des associations provinciales, [des ressources sur les pratiques tenant compte des traumatismes élaborées par le Ministère](#) ou d'autres ressources, comme les [vidéos de BC Health Emergency Services \(en anglais\)](#)]

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LE PERSONNEL

- Décrire au personnel (p. ex. les administrateurs, les enseignants, les enseignants en disponibilité, le personnel de soutien et le personnel itinérant) de quoi aura l'air l'accueil des élèves à la première journée d'école.
 - Le cas échéant, envisager de faire participer des représentants du personnel de l'école à la communication d'informations portant sur des secteurs d'expertise particuliers.
- Faire en sorte que les séances d'orientation portent sur des protocoles en matière de santé et de sécurité qui s'adressent particulièrement au personnel itinérant et aux spécialistes (p. ex. les enseignants en disponibilité, les conseillers, les adjoints en éducation et les candidats à l'enseignement), notamment des protocoles concernant l'établissement des horaires axés sur les sites et l'accès aux bâtiments.
- Faire participer le personnel itinérant et auxiliaire de même que les enseignants en disponibilité aux séances d'orientation.
- Mettre en œuvre des stratégies faisant en sorte que les membres du personnel qui travaillent à plusieurs endroits soient informés des protocoles en matière de santé et de sécurité imposés à chaque endroit (p. ex. fournir une brochure ou une vidéo sur les plans de sécurité liés à la COVID-19 en place aux différentes écoles).
- Communiquer les procédures et les coordonnées des personnes-ressources pour les situations d'urgence.
- Présenter les membres du comité conjoint sur la santé et la sécurité ou tout autre représentant de la sécurité (et fournir leurs coordonnées), et souligner le rôle du comité ou du représentant dans le maintien d'un milieu de travail sain et sûr.
- Présenter le processus de demande et de réalisation d'une évaluation des besoins liés à la santé et la sécurité (p. ex. la mise en place de mesures de contrôle supplémentaires dans une situation particulière, notamment l'installation d'une barrière transparente ou le recours à une signalisation à l'école).

Annexe D : Bibliographie commentée

Gouvernement de l'Alberta (20 août 2020). *COVID-19 information: Guidance for school re-entry – Scenario 1*. <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-school-re-entry-scenario-1>

Le plan de retour à l'école de l'Alberta pour 2020-2021 est fondé sur trois scénarios : 1) des conditions près de la normale (accompagnées de mesures de santé); 2) le retour partiel de l'instruction en classe (accompagné de mesures de santé supplémentaires), et 3) la suspension ou l'annulation de l'instruction en classe. Ce document présente des lignes directrices adressées au système d'éducation de l'Alberta pour le scénario 1. Il comprend des directives sur les mesures de santé et de sécurité, et il décrit la façon de soutenir le développement des élèves, notamment de ceux qui ont des besoins particuliers, ainsi que la façon de planifier l'enseignement primaire, intermédiaire et secondaire, les activités parascolaires et le transport.

CDC (30 avril 2020). *Communities, schools, workplaces, & events*. *Centers for Disease Control and Prevention*. <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/clean-disinfect-hygiene.html>

La réduction du risque d'infection par le coronavirus (ou le SARS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19) à l'aide du nettoyage et de la désinfection fait partie intégrante de la réouverture des écoles, qui nécessitera une planification minutieuse.

Ces directives visent à aider les administrateurs d'école qui réfléchissent à la façon de protéger la santé et d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école, des familles et des collectivités, tout en préparant l'apprentissage des élèves à l'automne.

CDC (28 août 2020). *How to clean and disinfect schools to help slow the spread of flu*. *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)*. <https://www.cdc.gov/flu/school/cleaning.htm>

Le nettoyage et la désinfection font partie d'une approche globale visant à prévenir les maladies contagieuses dans les écoles. Pour réduire la propagation de la grippe, la première ligne de défense est le vaccin. D'autres mesures comprennent le maintien à la maison en cas de maladie, la protection contre la toux et les éternuements, ainsi que le lavage fréquent des mains. La page Web propose des conseils sur la façon de ralentir la propagation de la grippe, à l'aide surtout du nettoyage et de la désinfection.

CDC (21 août 2020). *Schools and childcare programs*. *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)*. <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/index.html>

Le site Web des CDC présente de l'information sur les mesures que les écoles, les services de garde d'enfants et les familles peuvent prendre pour diminuer le risque associé à la COVID-19.

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). *Désinfection des établissements de soins et des locaux en milieu non hospitalier potentiellement contaminés par le SARS-CoV-2*. ECDC : Stockholm; 2020. [Infection prevention and control for the care of patients with 2019-nCoV in healthcare settings- edited \(europa.eu\)](https://ecdc.europa.eu/en/inf-prevention-control-patients-2019-nCoV-healthcare-settings)

Ce document présente des directives aux états membres de l'UE et de l'EEE visant le nettoyage des établissements de soins et des locaux en milieu non hospitalier pendant la pandémie de COVID-19.

Harvard Global Health Institute (20 juillet 2020). *Path to zero & schools: Achieving pandemic resilient teaching and learning spaces*. <https://globalhealth.harvard.edu/path-to-zero-schools-achieving-pandemic-resilient-teaching-and-learning-spaces/>

Ce document présente des directives sur le moment propice de la réouverture et sur la façon de le faire en toute sécurité aux États-Unis. Il explique comment les niveaux d'incidence du risque, l'adaptation créative des lignes directrices visant le contrôle des infections pour des bâtiments sains et les investissements nationaux dans des écoles résistantes à la pandémie peuvent optimiser le fonctionnement, assurer la sécurité des gens et rétablir les écoles comme étant des lieux d'apprentissage de confiance pendant la pandémie.

Johns Hopkins University (date inconnue). *Eschool+ initiative – Ensuring ethics and equity in the pandemic response: Tools and resources for K-12 Schools*. Information tirée le 1^{er} septembre 2020 du site Web <https://equityschoolplus.jhu.edu/>

L'initiative Eschool+ de l'Université John Hopkins propose une série de ressources pour aider les écoles à rouvrir en toute sécurité pendant la pandémie, notamment un outil de suivi des plans de réouverture des écoles à l'échelle nationale et à l'échelle des États, un livre blanc sur les aspects éthiques de la réouverture des écoles de la maternelle à la 12^e année, une liste de vérification pour la réouverture des écoles pendant la pandémie de COVID-19 et un échantillon de politiques sur la réouverture axées sur le capital.

Jones, E., Young, A., Clevenger, K., Salimifard, P., Wu, E., Lahaie, Luna M., Lahvis. M., Lang, J., Bliss, M., Azimi, P., Cedeno-Laurent, J., Wilson, C. et Allen, J. *Schools for Health: Risk Reduction Strategies for Reopening Schools*. Programme sur les bâtiments sains de la T.H. Chan School of Public Health de l'Université Harvard. Juin 2020. <https://schools.forhealth.org/wp-content/uploads/sites/19/2020/06/Harvard-Healthy-Buildings-Program-Schools-For-Health-Reopening-Covid19-June2020.pdf>

Reconnaissant qu'il n'y a pas d'option « sans risque », mais uniquement des stratégies de réduction du risque fondées sur les meilleurs éléments probants disponibles, et que les coûts sociaux et sociétaux de la fermeture des écoles sont énormes, la T.H. Chan School of Public Health de l'Université Harvard a compilé une liste des meilleures pratiques à l'intention des établissements scolaires qui réfléchissent sur le bon moment de rouvrir leurs écoles pendant la pandémie. La liste comprend les cinq catégories suivantes : des classes saines, des bâtiments sains, des politiques saines, des horaires sains et des activités saines.

Centre de collaboration nationale des méthodes et outils (2020). *Revue rapide évolutive : Quel rôle particulier jouent les garderies et les écoles dans la transmission de la COVID-19?* [COVID-19 Service rapide de données probantes](#).

Cette revue rapide a été réalisée dans le but de soutenir les décideurs de la santé publique en réponse à la pandémie de COVID-19. Elle cherche à déterminer, évaluer et résumer les nouvelles données probantes issues de la recherche, en vue de favoriser une prise de décision éclairée. Cette revue rapide repose sur les dernières données probantes disponibles au moment de la publication. Une version précédente avait été élaborée le 26 juin 2020. Cette nouvelle version tient compte de données probantes disponibles au 20 juillet 2020. Selon les données probantes recueillies jusqu'à maintenant, les jeunes enfants ne constituent pas une source importante de transmission du virus de la COVID-19, et les adultes sont plus en mesure de transmettre le virus aux enfants que l'inverse.

Agence de la santé publique du Canada (12 août 2020). *Directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles de la maternelle à la 12^e année*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/orientation-ecoles-services-garde.html>

Ces directives, qui s'adressent aux administrateurs d'écoles de la maternelle à la 12^e année et aux autorités locales de la santé publique (ASP), propose de l'information aux établissements publics et privés qui offrent une instruction en classe aux élèves de la maternelle à la 12^e année. Elles tiennent compte des besoins diversifiés des groupes de population, en fonction de la vulnérabilité, de l'ethnicité et de la culture, de l'incapacité, de l'état de développement, ainsi que d'autres facteurs socioéconomiques et démographiques. Elles ne sont pas prescriptives; elles visent plutôt à aider les administrateurs et les ASP à prendre en considération les risques potentiels et les stratégies d'atténuation associés à la reprise de l'instruction en classe pendant la pandémie de COVID-19.

The Hospital for Sick Children (29 juillet 2020). *COVID-19: Guidance for School Reopening*. <http://www.sickkids.ca/PDFs/About-SickKids/81407-COVID19-Recommendations-for-School-Reopening-SickKids.pdf>

Ce document évolutif présente de l'information aux responsables de l'élaboration des politiques, en mettant en lumière des considérations spécifiques à la pédiatrie qui sont fondées sur l'expérience collective acquise auprès des enfants, de leurs parents et de leurs gardiens. Les auteurs conviennent que le but ultime est de ramener les enfants et les jeunes à l'école pour une instruction en personne et à temps plein, sous réserve que les écoles aient recours à des stratégies adéquates de réduction du risque pour assurer la sécurité de tout le monde. Ce document mis à jour énonce d'autres considérations à l'intention d'un éventail d'intervenants qui se préparent à rouvrir leurs écoles. Il souligne la nécessité de tenir compte de l'épidémiologie liée à la COVID-19 dans la prise de décisions, et il propose des mesures recommandées en matière de santé et de sécurité axées sur l'âge et l'état de développement, afin d'aider les écoles à assurer la sécurité de leurs élèves, de leur personnel et des familles.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) [10 mai 2020]. *Éléments à prendre en considération concernant les mesures de santé publique à mettre en place en milieu scolaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332106/WHO-2019-nCoV-Adjusting_PH_measures-Schools-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y

L'OMS a publié des directives sur le rajustement des mesures de santé publique et de sécurité pendant la gestion du risque associé à une recrudescence des cas. L'organisation a élaboré une série d'annexes pour guider les pays dans le rajustement de diverses mesures de santé publique dans différents contextes. Cette annexe propose aux décideurs et aux éducateurs des points à prendre en compte au moment de décider comment ou quand rouvrir ou fermer les écoles dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ces décisions ont des répercussions importantes sur les élèves, les parents, les gardiens, les enseignants, les autres membres du personnel, les collectivités et la société en général. Le document a été rédigé à la suite d'une revue de la littérature disponible et d'exemples en provenance d'autres pays, ainsi que de discussions avec des spécialistes et des partenaires régionaux. Consultez également la [foire aux questions sur les écoles et la COVID-19](#).